

# **Continentalisation**

**Cahier de recherche 2000-10  
Juillet 2000**

---

## **L'EUROPE MONÉTAIRE : DE L'UNION EUROPÉENNE DES PAIEMENTS À L'EURO**

**Jord Oppermann**



**Groupe de recherche sur l'intégration continentale**  
Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
C.P.8888, succ.Centre-ville, Montréal, H3C 3P8

**<http://www.unites.uqam.ca/gric>**



Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, une monnaie est née. L'euro est ainsi devenu réalité, et ce, au terme d'un long processus historique engagé dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. La démarche fut laborieuse. Les résistances acharnées ont répondu aux enthousiasmes les plus débridés face à ce projet original d'intégration monétaire<sup>1</sup>. Le processus s'est déroulé tant bien que mal, mais a toutefois donné lieu à une réalité concrète et bientôt accessible à tous. En fait, le débat monétaire a constamment animé la construction européenne. Cet intérêt permanent trouve sa raison dans les motivations, tant d'ordre économique que politique, qui animent le processus d'intégration économique et monétaire (UEM). D'ordre économique d'abord, car l'Union monétaire vient parachever la globalisation des marchés nationaux en un vaste marché intérieur. D'ordre politique ensuite, car l'UEM constitue un levier fort pour l'intégration des souverainetés nationales. Aboutissement de l'Union économique, l'UEM est aussi le fondement d'une future Union politique.<sup>2</sup>

Nous présenterons dans les pages qui suivent un bref historique de l'Europe monétaire. Cet exercice a une double utilité. Il permet, d'abord, de baliser les principaux repères, l'évolution des débats, des cadres théoriques, bref des perspectives telles que l'histoire les a façonnées. Cette chronologie s'échelonnait de l'Union européenne des paiements (UEP), signée en 1950 et qui représente l'amorce d'une organisation monétaire de l'Europe, aux développements les plus récents. Nous pouvons d'ores et déjà souligner une tendance importante liée au processus européen d'intégration monétaire. En effet, à l'origine, le projet d'Union monétaire procédait d'une dynamique foncièrement politique relevant de préoccupations visant à consolider un marché régional en voie de constitution. Or, il nous semble qu'il offre dorénavant, à travers l'euro, un cadre stratégique permettant aux États européens de mieux répondre aux contraintes concurrentielles et de se placer, collectivement et individuellement, de manière plus avantageuse au sein d'une économie mondiale soumise à deux types de tensions: celles de la globalisation, d'une part, et celles de la rivalité systématique entre les trois grandes régions économiques du monde, d'autre part.<sup>3</sup>

## REPÈRES HISTORIQUES DE L'EUROPE MONÉTAIRE DEPUIS 1950

Au départ, une double préoccupation anima le projet d'intégration européenne, l'une politique - il s'agissait d'empêcher le retour de la guerre, en réconciliant durablement notamment la France et l'Allemagne - et l'autre économique - il s'agissait de réinsérer l'Europe au sein de l'économie internationale d'après-guerre. Ainsi, même si l'économie a joué un rôle intégrateur, la dimension politique a toujours été au cœur de la dynamique européenne.

---

<sup>1</sup> Pour une présentation des avantages et des coûts de l'UEM, voir Christian de Boissieu, "À propos de la monnaie unique européenne", *Revue politique et parlementaire*, #981, 1996.

<sup>2</sup> Pour Jacques Rueff, "*L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas*". Cité par Bernard Winkler, "Reputation for EMU. An Economic Defence of the Maastricht Criteria", *EUI Working Paper in Economics*, #95/18, 1995, p. 1.

<sup>3</sup> "*L'Europe ne peut avoir pour projet monétaire que la monnaie unique. Assumer pleinement des interdépendances qui s'imposent de toutes manières, et changer le rapport stratégique avec les États-Unis sont les deux raisons de s'engager dans cette voie.*" Michel Aglietta, *L'Écu et la vieille dame: un levier pour l'Europe*, *Économica*, 1986, p. 20.

Comme le signale Christian Deblock, "depuis ses tout débuts, le projet économique européen s'est doublé d'un volet politique."<sup>4</sup>

Le débat relatif à l'unification monétaire de l'Europe fait appel à plusieurs niveaux d'analyse. À un niveau politique, le statut de l'État Nation est redéfini dans le cadre d'un espace monétaire unifié. Souveraineté, légitimité, compétence sont autant de concepts qui, dans la dynamique de l'UEM, s'articulent du niveau national au niveau communautaire. C'est finalement l'opposition fondamentale entre deux modèles pour l'Europe: la vision supranationale contre la vision intergouvernementale.

Le débat est également de nature économique : les vertus des taux de change fixes ou flottants, l'intégration régionale exclusivement basée sur la dynamique du marché, monnaie unique ou numéraire commun, les points de discorde n'ont pas manqué tout au long de la construction européenne. Afin de mieux comprendre l'intégration monétaire européenne, il nous semble important de présenter le contexte historique<sup>5</sup> dans lequel ces débats se sont articulés.

---

<sup>4</sup> Dorval Brunelle et Christian Deblock, "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain", *Études Internationales*, vol. XXIV, #3, p. 620.

<sup>5</sup> Robert Triffin, "L'histoire de l'unification monétaire européenne: de l'UEP à nos jours", *Revue d'économie financière*, #8/9, 1989. Pour un bon survol historique de la décennie 1945-1955, voir H.K von Mangoldt, "*De l'union européenne des paiements à l'accord monétaire européen*", et Roger Auboin, "Vers une politique monétaire moderne, dix années d'expérience et de progrès", *La restauration des monnaies européennes*, Sirey, 1960.

## LA RENAISSANCE DE L'EUROPE

### Le Plan Marshall et l'OECE

L'Europe sort ruinée du second conflit mondial. Dépourvus de réserve de change, dans l'impossibilité d'importer, privés de leurs réseaux d'échanges pourtant indissociables de la relance économique, les pays européens sont en plein déclin. La part de l'Europe au sein du commerce international passe de 60% en 1880 à 35% en 1945<sup>6</sup>. Comme le signale Piquet Marchal :

les disponibilités monétaires, accumulées pendant la guerre, sont pléthoriques. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne, sur tout le continent, une forte poussée inflationniste, le recul de l'épargne, des obstacles à l'investissement et l'agitation sociale. (...) Sa capacité (celle de l'Europe) d'exportation est très restreinte, devant prioritairement satisfaire les besoins nationaux. Ses réserves d'or et de devises sont très faibles. L'Europe n'équilibre pas ses comptes, particulièrement avec les États-Unis.<sup>7</sup>

Malgré la tentative de remédier à ses déséquilibres conjoncturels et de réformer ses structures par un programme d'équilibre des finances, l'Europe est, en 1947, au bord de l'effondrement économique et en proie à d'intenses tensions sociales. En fait, le marché européen est cloisonné, les restrictions quantitatives généralisées, le contrôle des changes et les licences d'importation empêchant toute réelle réactivation des circuits d'échanges. L'autonomie des décisions étatiques ayant débouché sur l'échec, il s'agit de trouver une issue commune face au marasme économique.<sup>8</sup>

Par ailleurs, à l'échelle mondiale, un nouveau système monétaire exprimant les nouveaux rapports de force se met en place. Les Accords de Bretton Woods (1944) préconisent un retour rapide à la convertibilité externe des monnaies et à une discipline dans la défense des parités. Ce système, visant la stabilité, est censé favoriser les échanges internationaux, notamment grâce à la fixité des parités. Les États-Unis, grands vainqueurs en 1945, favorisent la réhabilitation du commerce international en profitant de leur statut de leader économique et monétaire. Ainsi, chaque État s'engage à régler ses paiements extérieurs en dollars.<sup>9</sup>

Dans ce monde, dont on sent poindre les prémises de la bipolarisation, l'Europe trouve son salut dans le soutien bilatéral américain: c'est le Plan Marshall (1947)<sup>10</sup>. Pour l'Europe, cette

<sup>6</sup> Jean-Louis Mucchielli, *Relations économiques internationales*, Hachette, 1991, p. 17.

<sup>7</sup> Marie-Odile Piquet Marchal, *Histoire économique de l'Europe des dix*, librairies techniques, 1985, p. 2.

<sup>8</sup> Toute la question porte sur la forme d'intégration. "Les fédéralistes estimaient qu'il fallait commencer par instituer au-dessus des États un pouvoir politique européen qui pourrait ensuite imposer une intégration économique. Pour les unionistes, les États, restés souverains, devaient développer leur coopération d'un commun accord. Les fonctionnalistes jugeaient la fédération impossible et la coopération insuffisante et préconisaient de commencer par des actions communes dans le domaine économique afin d'amorcer une fusion progressive des intérêts." Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, Éditions Complexe, 1987, p. 40.

<sup>9</sup> "Il ne s'agissait cependant pas d'établir un libéralisme total fonctionnant par le seul jeu des automatismes, mais de créer un ordre économique international géré par des institutions régulatrices." *Ibid*, p. 38.

<sup>10</sup> "Le volume global de l'aide est connu à l'avance et réparti sur 4 ans, ce qui permet l'élaboration, par les États, de programmes d'utilisation harmonieux. Il s'agit pour les 9/10 de dons et pour 1/10 de prêts à 2,5% remboursables en 35 ans à partir de juin 1956. C'est une aide collective, attribuée à l'ensemble des bénéficiaires, invités à concerter leurs politiques économiques et monétaires, et à s'octroyer une aide mutuelle." Marie-Odile Piquet Marchal,

aide permet d'entamer la reconstruction. Pour Washington, il s'agit de réactiver les circuits d'échanges commerciaux dont l'Europe ne peut rester absente pour des raisons certes économiques, mais également politiques, vis-à-vis d'une URSS désormais rivale.<sup>11</sup>

Les États-Unis, en incitant vigoureusement les pays européens à l'échange et à la coopération, souhaitent alors voir se mettre en place un système de "clearing" monétaire multilatéral à l'échelle de l'Europe, et, parallèlement, voir celle-ci s'engager dans une dynamique de réduction des tarifs et autres obstacles pouvant déboucher sur une Union Douanière. En "multilatérisant" les accords financiers, Washington voulait surtout éviter la mise en place d'accords bilatéraux, un pis-aller en situation de pénurie de devises qui ne pouvait que figer le développement des échanges et entraîner le repli des pays européens sur eux-mêmes dans l'immédiat après-guerre. De plus, l'expérience régionale de libre-échange européen n'est, pour les États-Unis, qu'une étape vers un libre-échange à l'échelle mondiale déjà manifesté à Bretton Woods, de même que dans les propositions pour une organisation internationale du commerce.<sup>12</sup>

La vision américaine est motivée par une double préoccupation<sup>13</sup>, celle de rationaliser la production par l'intégration des marchés (c'est notamment la position du négociateur américain William Clayton), mais aussi celle de coordonner les politiques économiques de manière plus centralisée par le biais d'une organisation permanente, seule habilitée à décider des priorités dans la relance des secteurs, la répartition des ressources, voire la destination des investissements.<sup>14</sup>

Ainsi, les États-Unis proposent-ils aux Européens un accord global visant le redressement de l'économie européenne. Il revient à l'Europe de supprimer les entraves aux échanges extra- et intra-européens, les Américains se chargeant de l'apport en capital. De cette entente va naître, en 1948, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), dont le mandat sera, entre autres, de supprimer les goulots d'étranglements aux échanges<sup>15</sup> et de favoriser une intégration plus poussée des économies européennes entre elles. C'est l'option de la coopération intergouvernementale qui est choisie, à défaut d'Union Douanière. Même si les Français, les Américains et les Italiens sont en faveur de cette option, la Grande-Bretagne y est formellement opposée, soucieuse de conserver une relation bilatérale privilégiée avec son

*Histoire économique de l'Europe des dix*, op. cit., p. 5. Sur le Plan Marshall, voir Marcel Morantz, *Plan Marshall, succès ou faillite?*, Éditions Marcel Rivière, 1950.

<sup>11</sup> "Les États-Unis militaient pour l'unité européenne avec insistance depuis l'été 1947. Ils ne le firent pas par idéalisme fédéraliste ou pour le bonheur des européens. Les préoccupations de reconstruction économique de l'Europe s'intégraient dans une vaste réflexion sur le danger soviétique." Gérard Bossuat, *La France, l'aide américaine et la reconstruction européenne 1944-1954*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992, p. 200.

<sup>12</sup> "La reconnaissance d'une union régionale de paiement privilégiant le commerce intra-européen était accentuée par le fait que celle-ci fonctionnait dans un contexte où le processus du GATT gagnait en crédibilité et en puissance." Barry Eichengreen et Peter B. Kenen, "L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods: un panorama", *Économie Internationale*, #59, 1994, p. 24.

<sup>13</sup> Voir la communication de Pierre Mélandri, "L'intégration contre la désintégration: Les États-Unis, le Plan Marshall et l'unification de l'Europe (1947-1950)", *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1991.

<sup>14</sup> Ce débat économique n'aura cesse d'animer la question de l'intégration. Pour les libéraux, c'est l'Union Douanière, assortie du rétablissement de la convertibilité des monnaies, et ce dans une logique de grand marché livré aux lois de la concurrence, qui va permettre la meilleure allocation de l'intégration. Les dirigistes, pour leur part, favorisaient la coordination des politiques économiques pour accompagner toute libéralisation des échanges. Ce débat aura également pris au niveau social avec deux grands modèles: un modèle communautaire à vocation fédéraliste et d'inspiration keynésienne et un modèle commercial à vocation libre-échangiste d'inspiration libérale.

<sup>15</sup> Le mandat de l'OECE reposait sur le principe de la répartition de l'aide US et sur le souci d'accroître les échanges commerciaux, notamment grâce à la libération des mouvements de capitaux, une coordination des politiques économiques et l'abolition des mesures de représailles.

empire, d'un côté et avec les États-Unis, de l'autre. Si le rôle premier de l'OECE<sup>16</sup> est de partager et de répartir entre les seize États membres l'aide américaine, il revient à l'organisation d'engager les pays européens sur la voie de la libéralisation des échanges - voie qui devrait conduire à l'intégration par le marché - à défaut d'avoir choisi la voie plus politique de l'Union Douanière. D'un autre côté, comme le souligne Gerbet :

la production des pays européens dépassait en 1949 le niveau d'avant-guerre. Mais le volume du commerce intra-européen lui restait inférieur, ce qui risquait d'amoindrir les effets bénéfiques du Plan Marshall. Si les pays européens ne développaient pas leurs achats entre eux, ils ne pourraient pas réduire suffisamment leurs importations en dollars et risqueraient d'avoir encore besoin longtemps de l'aide américaine.<sup>17</sup>

Il s'agit ainsi de lever progressivement les restrictions quantitatives aux échanges en favorisant la non-discrimination entre les pays en fonction de leurs disponibilités en devises<sup>18</sup>. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'accord, l'Union européenne des paiements (UEP), qui sera conclu en 1950 en vue de mettre en place un mécanisme de compensation.

### **L'UEP comme première expérience monétaire**

L'UEP (1950) est un système multilatéral de compensation et de crédits qui avait pour but de relancer les relations commerciales tout en s'efforçant d'économiser les devises, aucun paiement n'étant plus effectué directement d'un pays à l'autre. Cet accord permettait, notamment, la transférabilité intégrale des monnaies participant au système. C'est en ce sens que l'UEP a pu être qualifiée d'"Union Monétaire régionale"<sup>19</sup>, voire de premier essai de "coopération monétaire organisée".<sup>20</sup>

Le système aura pour principal succès le rétablissement de l'équilibre des balances européennes de paiements, tel était d'ailleurs l'objectif. Pour reprendre Raymond, "en facilitant les règlements intra zone, l'UEP permit d'intensifier les échanges et de les faire libérer progressivement, par abandon des contingentements et des accords bilatéraux"<sup>21</sup>. Voilà comment est décrit, à l'époque, le système de l'UEP:

le but de L'Union Européenne des Paiements est d'assurer la transférabilité des monnaies européennes. Chacun devra désormais faire abstraction de sa balance à l'égard de chacun des autres pour ne s'occuper que de sa balance à l'égard du groupe entier. (...) Tout en donnant aux débiteurs le moyen d'obtenir la monnaie nécessaire pour combler un déficit raisonnable, à l'égard de tous les autres pays du groupe, il importait de décourager les déficits excessifs, afin que les créanciers ne fussent pas contraints d'ouvrir des crédits illimités.<sup>22</sup>

L'Union européenne des paiements, qui regroupera jusqu'à 17 États membres, va surtout permettre de résoudre les problèmes dus à l'inconvertibilité de certaines monnaies grâce à son

<sup>16</sup> Sur l'OECE, voir Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine*, Éditions Complexes, 1992. Également H. T. Adam, *L'Organisation européenne de coopération économique*, Librairie de droit et jurisprudence, 1949.

<sup>17</sup> Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, op. cit., p. 51.

<sup>18</sup> "Europe was not yet prepared for general convertibility, but there was a common desire finally to escape from bilateralism, from trade discrimination, and from trade and exchange restrictions, which were the main obstacles to the expansion of competitive intra-European trading." Peter Coffey and John R. Presley, *European Monetary Integration*, The MacMillan Press, 1971, p. 13. Sur l'UEP, voir Robert Triffin, *Europe and the Money Muddle*, Yale University Press, 1957.

<sup>19</sup> Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, Vander, 1975, p. 11.

<sup>20</sup> Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, La découverte, 1992, p. 19.

<sup>21</sup> Robert Raymond, *L'unification monétaire de l'Europe*, PUF, Que sais-je?, p. 20.

<sup>22</sup> André Philip, *L'Europe unie et sa place dans l'économie internationale*, PUF, 1953, p. 117.

système de compensation global, système qui sera centralisé dans le cadre de la Banque des règlements internationaux (BRI)<sup>23</sup>. Une fois les devises européennes de nouveau convertibles entre elles sur le marché des changes, l'UEP n'avait plus lieu d'être. Ce mécanisme sera effectivement dissout le 27 décembre 1958.

### **Une initiative prolongée par l'AME**

L'Accord monétaire européen (AME) est signé le 5 août 1955. Il repose sur deux piliers. D'abord un Fonds européen, destiné à aider financièrement<sup>24</sup>, de façon temporaire, les États membres soumis à des difficultés de balance des paiements, et ce, dans le but de faire fonctionner le plus harmonieusement possible le système de règlements. Si l'UEP était motivée par le souci d'assurer la convertibilité des monnaies, l'AME, pour sa part, va faciliter les règlements entre les monnaies désormais convertibles, grâce à un nouveau système qui devait assurer aux Banques centrales le règlement des engagements pris par les pays déficitaires. L'accord va prévoir également la réduction des marges de fluctuation entre les dix-sept monnaies participantes. Un écart de 0,75% entre ces dernières est envisagé contre 1% par rapport au dollar, comme il était stipulé dans les Accords de Bretton Woods.

L'AME<sup>25</sup>, comme l'UEP, va ainsi permettre aux monnaies européennes d'atteindre de nouveau la convertibilité, grâce à quoi l'Europe pourra de nouveau participer aux circuits d'échanges économiques internationaux. En s'attachant au multilatéralisme, les Européens prennent surtout conscience que leur avenir est désormais commun. S'inspirant d'une logique volontariste, l'Europe peut s'engager sur la voie de son unification. L'équation des industries du charbon et de l'acier sera l'étape initiale de ce processus d'intégration, d'inspiration plus politique qu'économique.

---

<sup>23</sup> "L'ECA mettait à la disposition de L'UEP une somme de 350 millions de dollars pour faciliter le lancement de l'organisation. Ces mécanismes complexes étaient gérés par la Banque des Règlements Internationaux qui tenait les « comptes » de chaque pays, établissait les compensations et accordait automatiquement les crédits dans les limites des quotas. (...) La réalisation de L'UEP s'accompagna forcément d'une libéralisation des échanges." Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine*, op. cit., p. 275.

<sup>24</sup> Ce Fonds disposait d'un capital de six cents millions de dollars. Michel Lelart, *La construction monétaire européenne*, Dunod, 1994, p. 9.

<sup>25</sup> "Les partisans d'une approche collective voulaient transformer l'UEP pour qu'elle prenne en charge les fonctions assumées par les marchés des changes. L'approche individualiste des Anglais préconisait de liquider l'UEP pour que les devises principales retrouvent leur rôle antérieur sur les marchés monétaires mondiaux. L'Accord Monétaire Européen de juillet 1955 tenta cette conciliation." Michel Aglietta et Christian de Boissieu, "L'aide Marshall et l'UEP, les enseignements à en tirer pour les pays du COMECON", *Le Plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, op. cit., p. 739.

## DE LA CECA AU TRAITÉ DE ROME

C'est en cherchant à coopérer plus étroitement dans le domaine des industries de base (Charbon, acier, électricité, transports...), première étape vers la formation progressive du Marché Commun, que les pays européens vont contourner leur incapacité à créer une Union Douanière<sup>26</sup>. Ce sera la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Comme le déclarera Robert Schuman :

la mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes, de développement économique, première étape de la Fédération européenne (...). Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique, et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.<sup>27</sup>

Grâce à des "réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait" (Plan Schuman), avec également la mise en place d'une autorité indépendante des gouvernements<sup>28</sup>, les pères de l'Europe ont tranché en faveur d'une approche fonctionnaliste en matière d'intégration<sup>29</sup>. Une institution publique européenne, la Haute Autorité, aura alors pour mission d'organiser un Marché Commun de l'acier et du charbon, notamment en assurant le respect d'une saine concurrence, en supprimant les droits de douane et autres pratiques restrictives. Le rôle de la CECA semble positif, surtout au niveau politique, car en tant que

première communauté européenne, elle a fourni le cadre concret de la réconciliation franco-allemande, où s'est formé l'esprit communautaire et où se sont rodés les mécanismes institutionnels. Elle a habitué à l'idée d'une autorité européenne avec laquelle administrations nationales, entreprises et syndicats se sont accoutumés à collaborer pour opérer les nécessaires ajustements entre intérêts communs et intérêts nationaux. Expérience d'intégration partielle, la CECA conduisait tout naturellement à envisager la mise en oeuvre de la même méthode dans d'autres secteurs.<sup>30</sup>

<sup>26</sup> On se rappellera l'échec, en août 1947, de l'union Franco-italienne (Francita), de la tentative avortée d'union entre la France et le Benelux (Finebel), ou encore l'Uniscan entre la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. Seul le Benelux, comme groupement économique régionale, se réalisa le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

<sup>27</sup> "Déclaration de M. Schuman, Ministre des affaires étrangères", *Notes et études documentaires*, #1339, 1950. "Il semble qu'on ait enfin compris qu'une fédération doit se construire par la base et non par le sommet, qu'il faut créer d'abord des services communs avant d'envisager un gouvernement européen pour les diriger, qu'il faut s'unir d'abord avec ceux qui sont prêts à l'union au lieu d'user son effort à convaincre ceux qui répugnent visiblement à s'engager." Maurice Duverger, *Le Monde*, 15 mai 1950.

<sup>28</sup> "Concept de pure géographie économique, le marché commun ne saurait à lui seul engendrer quoi que se soit. Mais ce qui est vrai, sans doute, c'est que l'élargissement du marché bouleverse complètement les conditions dans lesquelles les différents facteurs économiques de l'expansion sont appelés à jouer et à s'influencer réciproquement (...). Le Traité ne pouvait se borner, cela va de soi, à rétablir un régime concurrentiel pur dans le cadre du marché unique. Cette réforme appelait nécessairement un complément institutionnel, l'expérience ayant montré que l'économie libérale n'est pas à l'abri des déviations. Il s'est donc avéré nécessaire de doter le nouveau marché d'un organe ayant compétence pour assurer la permanence et la sauvegarde du caractère concurrentiel du système." Par un groupe d'Étude de l'institut des relations internationales de Bruxelles, *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*, Armand Colin, 1953, p. 10.

<sup>29</sup> Voir, entre autres, Ernst B. Haas, *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces*, Stanford University Press, 1958.

<sup>30</sup> Pierre Gerbet, *La naissance du Marché Commun*, op. cit., p. 65. "Avec le pool Charbon-Acier, et par le biais de cette création, on semblait avoir déjà franchi une double étape: dans la voie du fédéralisme politique, en venant fixer l'extension géographique de futures réalisations; dans la voie des méthodes d'intégration économique, avec le

Après l'échec d'une intégration plus poussée sur le terrain militaro-politique (échec de la Communauté européenne de défense en 1954<sup>31</sup>), la construction européenne va poursuivre ses efforts d'intégration dans le domaine économique, plus particulièrement au niveau commercial. Le 25 mars 1957 est signé le Traité de Rome.<sup>32</sup>

Outre l'EURATOM<sup>33</sup>, ce Traité institue la Communauté économique européenne (CEE). Reposant sur le principe de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux<sup>34</sup>, le Traité a pour ambition de mettre en place un marché intérieur entre les six États signataires<sup>35</sup> et, ce faisant, d'augmenter les échanges intra-zones au sein de l'Union Douanière en libéralisant par la suppression des contingentements. Parallèlement, l'activité commerciale, qui va découler de la suppression des entraves aux échanges, va rapidement confirmer la nécessité d'aller au-delà de la seule intégration économique et d'engager les pays signataires sur la voie de la coopération monétaire, le Marché Commun ne pouvant être sécurisé que par un régime interne de changes stables.

### L'option du Marché Commun

Le Traité de Rome s'inscrit dans un processus de libéralisation commerciale, déjà palpable à l'échelle mondiale, mais a l'ambition d'élargir les dimensions des marchés nationaux et de mettre en place à l'échelle régionale un espace économique intermédiaire entre ces derniers<sup>36</sup>, désormais trop étroits, et un marché mondial, jugé trop vaste. Comme le dit clairement le préambule du Traité, il s'agit d'établir "les fondements d'une Union sans cesse plus étroite entre les peuples européens", la Communauté économique n'étant pas une fin en soi, mais une étape vers un objectif plus vaste, soit l'objectif ultime d'une Union Politique européenne.

Le principal fondement théorique que l'on puisse appliquer aux choix monétaires du Traité de Rome est une prise de position en faveur des taux de change fixes. Soit dit en passant, ce choix était conforme aux dispositions des Accords de Bretton Woods. Aussi, comme le signalent Ansiaux et Dessart :

il est possible et nécessaire, dans le cadre du Marché Commun, d'assurer simultanément l'équilibre externe et l'équilibre interne des économies sous un régime de taux de changes étroitement liés les uns aux autres.<sup>37</sup>

---

choix d'une procédure conduisant à l'union régionale." Jean Weiller, *L'économie internationale depuis 1950*, PUF, 1965, p. 98.

<sup>31</sup> "L'abandon du Traité de la CED avait été considéré par beaucoup comme un récul sur la voie de l'unification de l'Europe: on ne pouvait en rester là. Dès lors que tout progrès était interdit dans le domaine de la défense, dès lors aussi que nul ne songeait sérieusement à aborder le terrain de la coopération en matière de politique étrangère, il fallait bien en revenir à la conception des "solidarités de fait" qui avait inspiré la création de la CECA." Jean-Marc Boegner, *Le marché commun de six à neuf*, Armand Collin, 1974, p. 14. En juin 1955, à Messine, les Européens jettent les fondements d'un Marché Commun articulé autour du commerce et de l'énergie atomique.

<sup>32</sup> Voir de Christiane Rimbaud et Christian Pineau, *Le grand pari: l'aventure du traité de Rome*, Fayard, 1991.

<sup>33</sup> CEEA: Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

<sup>34</sup> Ce principe des "quatre libertés" sera rappelé en 1986 avec la signature de l'Acte Unique.

<sup>35</sup> Ces États sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. À noter le projet alternatif de Londres d'une grande Zone de Libre-Échange dans le cadre de l'OECE. Pour les positions nationales respectives, voir Pascal Fontaine, *L'Union européenne*, Éditions du Seuil, 1994, pp. 41-53.

<sup>36</sup> "Il existe deux conceptions de l'unification économique européenne. L'association économique correspond à la libéralisation des échanges par la suppression des barrières douanières à la circulation des produits entre les pays membres de l'organisation. L'intégration économique comporte, outre cette démobilitation tarifaire interne, l'adoption d'une politique douanière commune à l'égard des pays extérieurs à l'organisation et d'une coopération, voire d'une union, dans le domaine économique et social." Gérard Dorel et André Gauthier, *Genèse et économie de la Communauté économique européenne*, Éditions Bréal, 1986, p. 51.

<sup>37</sup> Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 44.

Dans le cadre de l'Union Douanière, on souhaitait alors assurer une certaine stabilité monétaire et une plus grande coordination des politiques monétaires, le tout étant supervisé par le Comité monétaire. Mais il y a, nous semble-t-il, plus encore. Même si les souverainetés monétaires nationales ne sont pas contraintes par le Traité, on perçoit l'obligation pour les États membres de coopérer entre eux dans le domaine monétaire. C'est la conviction de Toulemon:

le choix du marché commun - union douanière assortie de politiques communes- plutôt que de la zone de libre-échange correspondait à l'intention des Six de faire de leur Communauté la base d'une construction appelée éventuellement à s'étendre au domaine politique et à établir entre eux, suivant la formule du Traité, "une union sans cesse plus étroite."<sup>38</sup>

### **Timides avancées sur le dossier monétaire**

Tout ceci doit bien entendu être nuancé puisque le Traité de Rome est relativement silencieux sur les questions monétaires, ce qui peut néanmoins être expliqué. Au niveau international d'abord, il revenait au système de Bretton Woods, comme régime de changes fixes, d'assurer la stabilité des monnaies. Pourquoi s'opposer à "une composante naturelle du Marché Commun en voie d'élaboration?"<sup>39</sup>. Ensuite, au niveau communautaire, on se rappellera des réticences nationales à partager les souverainetés notamment lors du débat sur la CED. Dès lors, toute avancée vers une souveraineté monétaire européenne paraissait prématurée. Néanmoins, il est intéressant de relever que le Traité de Rome demande à chaque État de considérer sa politique monétaire comme un problème d'intérêt commun (art. 107).

Dans cet esprit, et afin d'assurer une stabilité des monnaies à long terme, l'article 105 préconise aux États de coordonner leurs politiques économiques. Mais si le Comité monétaire devait veiller à cette fin, en fait,

le Traité de Rome ne prévoyait pas la création d'une zone monétaire européenne et se bornait à souhaiter une coordination des politiques.<sup>40</sup>

Il est à noter également que l'objectif de convertibilité des monnaies européennes est intimement lié à la libéralisation des échanges. La libre circulation des capitaux et des paiements (art. 106, 67 à 73) s'inscrit dans cette préoccupation.

Ceci dit, et parce qu'il était principalement consacré à la libéralisation du commerce et au rapprochement des politiques économiques, il n'y a pas lieu de s'étonner de voir le Traité de Rome stigmatisé pour la faiblesse de ses dispositions d'ordre monétaire, même si on peut penser qu'à l'échelle régionale, le Traité de Rome ait eu pour ambition tacite de venir compléter les Accords de Bretton Woods.<sup>41</sup>

<sup>38</sup> Robert Toulemon, *La Construction européenne*, Fallois, 1994, p. 94.

<sup>39</sup> Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politique économique*, Perspectives européennes, 1985, p. 102.

<sup>40</sup> Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 20.

<sup>41</sup> Michel Lelart, *La construction monétaire européenne*, op. cit., p. 2.

## L'UEM EN PROJET

C'est le 24 octobre 1962 que sera présenté par Robert Marjolin<sup>42</sup> un mémorandum indiquant la volonté d'adopter la fixité des taux de change, et ce, en vue de créer une Union Monétaire. Cette initiative rend compte de l'intégration économique croissante des États européens, plus que jamais soumis au besoin de stabiliser leur taux de change, une politique commerciale commune ne pouvant, adéquatement, se passer d'une politique monétaire commune.<sup>43</sup>

En 1964, une étape importante va être franchie. Le Conseil va, en effet, prendre la décision de créer un Comité des gouverneurs des Banques centrales et donner ainsi une meilleure assise institutionnelle à la coopération des politiques monétaires. Ce système de consultation entre États membres va permettre l'ébauche d'une position commune en matière de relations monétaires internationales. À l'heure où la Politique agricole commune (PAC) requiert une fixation des prix, il est primordial pour les Européens de gérer les modifications de parité en commun.

### Les Plans Barre

L'année 1968 va cependant porter au grand jour toute l'insuffisance de la coordination monétaire au sein de la CEE. Ainsi, le 24 novembre, la France réintroduit-elle, souverainement, le contrôle des changes. Cette décision allait provoquer une série de mesures unilatérales<sup>44</sup>, mettant en péril la fragile solidarité monétaire<sup>45</sup>, ce à quoi la Commission allait réagir en présentant au Conseil, le 12 février 1969, un mémorandum plus connu sous le nom de premier Plan Barre<sup>46</sup>. Le document stipule la nécessité pour l'Europe d'œuvrer en faveur d'une meilleure coordination des politiques macro-économiques et d'un rapprochement des

---

<sup>42</sup> Robert Marjolin, secrétaire général de l'OECE, a été vice-président de la Commission de la CEE. La lecture du troisième chapitre de son ouvrage autobiographique, consacré à la création et au fonctionnement de l'OECE, est particulièrement intéressante. Robert Marjolin, *Le travail d'une vie*, Robert Laffont, 1986.

<sup>43</sup> "Il est évident que l'incertitude monétaire fait obstacle aux mouvements des marchandises, des services et des facteurs de production. La dévaluation ou la réévaluation d'une monnaie modifient profondément les rapports de concurrence entre les pays intéressés (...), il ressort que les dévaluations et les réévaluations ne correspondent absolument pas à l'image idéale d'une communauté économique intégrée." Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", *Problèmes économiques*, #1170, 1970, p. 18.

<sup>44</sup> Le 8 août 1969, la France dévalue sa monnaie de 11.1%. Le 24 octobre 1969, l'Allemagne réévalue le mark de 9.3%. Chiffres cités par Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 47. "Sur les 20 milliards de DM entrés avant l'institution du mark flottant, 19 milliards ont reflué à l'étranger, ce qui a entraîné un resserrement inhabituel de la liquidité bancaire. Mais c'est là, précisément, la thérapeutique qu'il faut employer pour maîtriser la surchauffe, plus précisément pour obtenir un resserrement et un renchérissement sensibles du crédit, de même qu'un ralentissement de l'activité économique." Hans Roepfer, "À quoi a servi la réévaluation du mark?", *Problèmes économiques*, no. 1148, 1970, p. 14.

<sup>45</sup> Il faut se rappeler que dans le système de Bretton Woods, si les parités des monnaies sont stables, elles sont également ajustables. Ces ajustements, de plus en plus fréquents durant cette période, mettent en péril l'indispensable stabilité monétaire dont la CEE, au risque de se vider de tout son contenu, ne peut se passer.

<sup>46</sup> "L'idée centrale du plan de Raymond Barre (...) était que les influences réciproques se faisaient de plus en plus sentir sur les conjonctures et les politiques des États membres." Jacques Nème et Colette Nème, *Économie de l'union européenne*, Litec, 1994, p. 264.

politiques monétaires, parallèlement à l'intégration économique. Le document précise bien ce qu'il entend par le concept de coordination :

il ne s'agit pas d'astreindre tous les pays à pratiquer une politique identique, mais de veiller à ce que leurs décisions respectives soient suffisamment cohérentes pour que l'évolution de leurs économies s'accomplisse selon des normes indicatives, définies en commun dans une perspective à moyen terme et destinées à prévenir plutôt qu'à corriger l'aggravation des déséquilibres.<sup>47</sup>

Une période transitoire de dix ans est envisagée pour atteindre l'UEM, celle-ci ne pouvant s'accomplir qu'au terme d'un plan de mesures de solidarités communes. Comme le notent Ansiaux et Dessart, le Plan Barre repose sur la coordination des politiques monétaires, "expression réaliste et concrète d'une solidarité monétaire."<sup>48</sup>

Voulant dépasser ce premier texte, un deuxième Plan Barre sera présenté le 4 mars 1970. L'esprit du texte entend souligner que coordination économique<sup>49</sup> et solidarité monétaire sont désormais indissociables :

s'il est exact que l'Union Monétaire doit reposer sur une base économique solide, caractérisée par la compatibilité des évolutions et la convergence des politiques économiques, sous peine de demeurer précaire, il est non moins vrai que le renforcement de la solidarité monétaire facilite cette compatibilité et encourage cette convergence. L'interaction de l'économique et du monétaire constitue un facteur puissant d'une plus grande cohésion au sein de la Communauté.<sup>50</sup>

C'est aussi à cette époque que commence à émerger un débat<sup>51</sup> qui n'aura de cesse d'animer la construction monétaire européenne. D'un côté, notamment chez les Allemands, on retrouve les partisans de l'école dite "économique", dont la thèse est que tout progrès réel dans l'intégration monétaire doit être lié aux avancées parallèles dans l'interpénétration des économies, dans la coordination des politiques économiques et dans l'élargissement des compétences des institutions communautaires. De l'autre, on retrouvera les défenseurs de la thèse dite "monétaire"<sup>52</sup>, défendue notamment par les Français, pour qui l'intégration monétaire doit entraîner l'intégration économique, la convergence des économies n'étant plus un préalable mais une conséquence de l'Union Monétaire. Pour ces derniers, en fixant un

<sup>47</sup> Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 52.

<sup>48</sup> *Ibid*, p. 52.

<sup>49</sup> Il faut souligner qu'à cette époque, il existait une opposition entre États privilégiant le développement économique dans le cadre de Plans (c'est le cas de la France et des Pays-Bas) et ceux qui y étaient fondamentalement hostiles, comme l'Allemagne. Comme référence consensuelle, on parle de coordination économique à moyen terme.

<sup>50</sup> Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire, Bruxelles, 4 mars 1970, article C.5.a.

<sup>51</sup> "Le but de l'intégration économique est l'utilisation optimale des moyens de production disponibles de façon que la prospérité économique globale s'en trouve accrue. Dans une conception généralement admise, on considère que l'intégration monétaire, c'est-à-dire la monnaie commune, doit être la réalisation qui vient couronner et parfaire l'édifice de l'intégration économique. La création d'une monnaie commune constitue une de ces voies de passage de l'unification européenne en tant qu'elle réalise une structure d'accueil sociologique particulièrement efficace. Cette approche du problème paraissait se heurter à une certaine conception économique (...) suivant laquelle l'unité monétaire est le point final de l'intégration économique. Cette conception est maintenant largement contestée: la réalisation de l'unité monétaire précédant l'achèvement de l'intégration économique est considérée comme un facteur décisif de celle-ci." Armand Crifo, *L'unification européenne*, Arthaud, 1972, p. 33.

<sup>52</sup> "Les monétaristes de la Communauté n'étaient pas des tenants de la doctrine de Milton Friedman et de la Banque centrale de Saint Louis, suivant laquelle c'est la stabilisation de la masse monétaire qui doit conduire à celle de la conjoncture économique. Mais on les appela monétaristes parce que, dans la mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire, ils entendaient confier le rôle moteur aux éléments monétaires, c'est à dire au système communautaire des taux de change et à la mise en commun des réserves de devises." Rainer Hellmann, *La guerre des monnaies*, Dunod, 1977, p. 33.

calendrier qui donne réalité à la perspective de l'UEM, on multiplie les chances de modifier le comportement des acteurs économiques.<sup>53</sup>

Rappelons que c'est à cette époque que commence à être remis en question le Gold Exchange Standard, fondement des Accords de Bretton Woods, et ce, pour plusieurs raisons :

- le déficit chronique de la balance des paiements américaine, provoqué par l'injection internationale de dollars afin de combler la pénurie de moyens de paiements pour les autres pays du système (dollar-gap)<sup>54</sup>.
- l'accroissement constant des réserves en dollars à l'extérieur des États-Unis (les eurodollars), qui rendent de plus en plus problématique leur conversion en or à la parité officielle, soit 35\$ l'once.
- l'effet de la guerre du Vietnam et la politique interne de "grande société", qui vont contribuer au creusement des déficits américains. La surévaluation du dollar aboutit à un désajustement entre l'or et la monnaie-étalon du système.

Comme nous l'avons déjà mentionné, si le lien entre stabilité des changes et ouverture des frontières est très vite apparu dans les préoccupations européennes, la fixité du système de Bretton Woods désengageait les Européens de toute coopération monétaire trop poussée. Les perturbations sur les marchés des changes, dès 1968, liées au lézardement du système monétaire international, vont venir remettre en question cet acquis et faire de l'Union Monétaire une question désormais prioritaire.

### Le Rapport Werner

C'est en décembre 1969 à La Haye, sur la base des propositions de Raymond Barre, que le Conseil européen décide de confier au Comité Werner l'élaboration d'un rapport ayant pour but de dégager les options censées permettre la réalisation par étapes d'une UEM. Le Rapport Werner, présenté le 8 octobre 1970, définit ainsi la notion d'Union Monétaire:

une Union Monétaire implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux.<sup>55</sup>

Le Rapport va également prendre en compte l'indispensable transfert de compétences du national vers le communautaire<sup>56</sup> grâce à l'initiative institutionnelle de mise en place d'un

<sup>53</sup> Fabrice Fries, *Les grands débats européens*, Éditions du Seuil, 1995, p. 364.

<sup>54</sup> "Le dollar est simultanément monnaie nationale, librement utilisée par les agents américains et monnaie de réserve internationale. Le déficit extérieur américain peut donc être réglé par une création de dollars. Pour les États-Unis, il s'agit, selon l'expression de Jacques Rueff, d'un « déficit sans pleurs ». Pour le système monétaire international, c'est le principal mécanisme de créations de liquidités." Jean-Pierre Faugère et Colette Voisin, *Le système financier et monétaire international*, Nathan, 1992, p. 21. Voir également la thèse de Joanne Gowa qui, pour expliquer la décision américaine de 1971, écrit: "First, the Nixon administration emphasized the primacy of national autonomy over regime maintenance, an emphasis that accurately reflected the preferences of society at large and the structure of the US economy. Second, the US government was organized for the conduct of international monetary policy in such a way as to award a position of preeminence to the department of the Treasury." *Closing the Gold Window*, Cornell University Press, 1983, p. 9.

<sup>55</sup> Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la communauté, *Rapport Werner*, Bruxelles, 8 octobre 1970, chapitre III.

<sup>56</sup> Nous faisons ici référence au concept développé par l'économiste Mundell, dit "triangle des incompatibilités". Il n'est pas possible de réunir les trois conditions suivantes: liberté des mouvements de capitaux, stabilité des changes et autonomie des politiques monétaires nationales. Ce dernier élément est incompatible avec les deux autres.

système communautaire des Banques centrales. Y-avait-il à l'époque la volonté politique de subordonner les décisions nationales aux exigences d'une politique monétaire commune? Apparemment, cette volonté n'existait pas. Quoi qu'il en soit, le schéma évolutif (trois étapes) et daté (dix ans) du Rapport Werner va permettre un certain consensus entre "monétaristes" et "économistes"<sup>57</sup>. La première des trois étapes (1970-1971) prévoyait un renforcement de la coordination des politiques économiques doublé d'un affermissement des consultations dans le domaine des relations monétaires. Le principe du parallélisme est respecté. De plus, l'échéance de 1980 devait permettre une convergence d'attitude de la part des acteurs en vue de constituer un ensemble monétaire individualisé. L'évolution du système monétaire international, en pleine crise à partir de la décision américaine du 15 août 1971 de dévaluer le dollar, va cependant contrarier l'ambition commune du Rapport Werner déjà fragilisée par l'absence de réelle volonté politique.

Il y a dans l'histoire monétaire européenne un avant et un après Rapport Werner. Comme le notent Ansiaux et Dessart :

jusqu'à l'époque de ce rapport, qui est indissolublement lié à la Conférence de La Haye, les États membres avaient conservé la perspective d'une union économique, en tout cas d'un marché commun, qu'ils jugeaient réalisables moyennant le recours, en matière monétaire, à la seule coordination de leurs politiques; à partir de la Conférence de la Haye et du rapport Werner, ils ont admis que l'union économique ne pourrait se faire si l'on ne réalisait pas progressivement l'union monétaire.<sup>58</sup>

Dans le contexte historique dans lequel le Rapport Werner s'inscrit, trois débats théoriques vont dès lors s'imposer. Le premier porte sur les trois niveaux d'analyse (économique, politique et monétaire) qui constituent les fondements même de la nature de l'intégration étudiée. Le deuxième débat a trait à l'articulation entre le modèle national d'intervention économique, qui repose principalement sur des paramètres keynésiens, et la coordination des politiques économiques indissociables de toute volonté intégrative. Enfin, le troisième débat a trait à la possibilité de créer une zone de stabilité monétaire au sein même d'un SMI alors traversé par la crise.

---

<sup>57</sup> La thèse "monétaire", ou "institutionnelle", considère que seule la fixation d'un calendrier et l'énoncé de certaines règles de conduite, procurant une crédibilité à la perspective de l'Union Monétaire, vont modifier le comportement des agents économiques. L'intégration monétaire est finalement le cadre auquel doit s'ajuster l'intégration économique, contrairement à la thèse "économique", ou du "couronnement", selon laquelle l'Union Monétaire n'est que l'aboutissement de la convergence des économies nationales. Ainsi, voir l'article de Fritz Franzmeyer dans lequel ce dernier dénonce l'influence des "économistes" dans la politique européenne française. Paris, nous sommes en 1971, bloquerait l'unification monétaire progressive en abusant de la "clause de prudence", la France insistant en effet pour que l'harmonisation de la politique conjoncturelle ne soit pas moins rapide que celle de la politique monétaire. "L'intégration économique et monétaire de l'Europe: le plan et la réalité", *Problèmes économiques*, #1224, 1970.

<sup>58</sup> Baron Ansiaux et Michel Dessart, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, op. cit., p. 1.

## INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE: LES DÉBATS THÉORIQUES (1960/70)

Rappelons encore une fois que l'Europe, au sortir de la guerre, est confrontée à une formidable désorganisation ayant pour conséquence une grave crise économique. Les pays européens, conscients de leurs modestes dimensions respectives et de l'échec des solutions purement bilatérales dans l'immédiat après-guerre, se sont alors engagés sur la voie de l'intégration régionale<sup>59</sup> en ayant à l'esprit le double souci de tirer en commun, de façon optimale, tous les avantages économiques d'une meilleure allocation des ressources productives<sup>60</sup> et de faire de l'intégration économique le socle d'une intégration politique à venir.

### **La vision économique et politique de l'intégration**

L'objectif recherché de l'intégration économique est, en effet, une plus grande efficacité et une plus grande complémentarité économique entre des pays voisins qui entendent coopérer plus étroitement entre eux dans le cadre d'un accord régional. Si le processus d'intégration repose sur la suppression de toutes les formes de discrimination entre ces pays, le résultat sera la formation d'un espace économique que l'on peut qualifier d'intermédiaire à l'intérieur de l'espace économique mondial<sup>61</sup>. Cet espace économique pourra prendre les formes constitutionnelles d'une Zone de Libre-échange, d'une Union Douanière ou d'un Marché Commun, mais dans un cas ou dans l'autre, le processus intégratif repose sur une relation économique préférentielle entre les partenaires impliqués et engage ces derniers dans des formes particulières de coopération plus ou moins évoluées que l'on peut situer sur un axe dont les deux extrêmes vont de la simple ouverture des marchés à la formation d'une nouvelle entité juridique sur la scène internationale. C'est pour cette raison qu'il faut poser la question de l'intégration à la fois en termes économique et politique.

Dans la perspective des débats théoriques d'après-guerre, le processus d'intégration est présenté comme fondamentalement dynamique dans le sens où l'intégration est davantage qu'une addition de pays participants<sup>62</sup>. Ce mouvement est également défini comme globalement positif tant au niveau de la prospérité que de la paix, l'intégration étant un idéal de valeurs<sup>63</sup>. Par le fait même, l'intégration est également une action volontaire et dirigiste<sup>64</sup>,

---

<sup>59</sup> Selon Machlup, il y a consensus sur ces trois éléments de l'intégration: "(...) that economic integration refers basically to division of labour; that it involves mobility of goods or factors or both; and that it is related to discrimination or non discrimination in the treatment of goods and factors." Edited by Fritz Machlup, *Economic Integration, Worldwide, Regional, Sectorial*, The MacMillan Press LTD, 1976, p. 63.

<sup>60</sup> "Les phénomènes de spécialisation et l'élargissement des marchés permettent une meilleure exploitation des économies de dimension et donc une augmentation de la productivité et une diminution des coûts unitaires de production. (...) L'expérience d'intégration favorise l'émergence de processus dynamiques renforçant la compétitivité et les perspectives de croissance des économies." Pierre Maillet et Philippe Rollet, *Intégration économique européenne, théorie et pratique*, Nathan, 1991, p. 27. Pour les objectifs de l'intégration, voir Stéphane Bernard, "Matériaux pour une théorie de l'intégration européenne," *Revue d'intégration européenne*, Vol. I, #1, 1977, p. 15.

<sup>61</sup> Voir Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, op. cit.

<sup>62</sup> Maurice Byé, *Relations économiques internationales*, Dalloz, 1965.

<sup>63</sup> Pour Myrdal, l'intégration est le moyen de réajuster les hétérogénéités des structures économiques dues aux différences de développement. Gunnar Myrdal, *Une économie internationale*, PUF, 1958. À propos de cette

censée provoquer une meilleure allocation des échanges internationaux dans le cadre de l'économie de marché. De plus, et cela a de l'importance dans l'exemple européen, l'intégration doit commencer par être régionale<sup>65</sup>, pour ensuite se poursuivre à une échelle toujours plus large, par effets de débordement (ou "spill-over"), et déboucher sur l'intégration mondiale. C'est dans ce sens qu'il faut lire le projet économique libéral d'après-guerre.

Jacob Viner<sup>66</sup>, avec sa théorie des Unions Douanières, est l'un des premiers auteurs à avoir engagé une réflexion sur le processus d'intégration. Viner tente notamment de mettre en évidence les effets exercés par la suppression des barrières douanières sur l'expansion du commerce ainsi que sur le bien-être des nations<sup>67</sup>. Il insiste tout particulièrement sur les effets de détournement et de création de commerce qu'engendre la signature d'accords régionaux, faisant de la création nette du commerce le critère d'accumulation. Il pose également dans ses écrits le problème de l'harmonisation des politiques économiques puis, dans un second temps, des mesures de politiques macro-économiques<sup>68</sup>. Néanmoins, l'intégration, dans le modèle de Viner, relève des jeux du marché, c'est-à-dire de la libération des échanges. Ce principe sera d'ailleurs poussé à l'extrême par Bela Belassa<sup>69</sup> et son schéma évolutif<sup>70</sup> du marché. Cette conception libérale de l'intégration repose sur le principe de coopération intergouvernementale

égalisation du facteur prix, "ceci est une norme idéale plutôt qu'un objectif opérationnel." Charles P. Kindleberger, *Histoire financière de l'Europe occidentale*, Économica, 1986, p. 525.

<sup>64</sup> Jan Tinbergen, *International Economic Integration*, Elsevier Publishing, 1965.

<sup>65</sup> "Les politiques régionales ont une justification tout à fait sérieuse dans le processus d'intégration. Les politiques de développement régional dans une nation ou un ensemble de nations sont une condition des politiques d'intégration: (...) tout le possible doit être fait pour insérer les politiques régionales des nations composantes dans la politique économique générale de l'ensemble en voie d'intégration." Robert Erbes, *L'intégration économique internationale*, PUF, 1966, p. 15.

<sup>66</sup> Jacob Viner, *The Customs Union Issue*, Kramer, 1950.

<sup>67</sup> Lipsey insistera énormément sur le lien entre bien-être des peuples et élargissement des marchés. Selon ce dernier, trois éléments conditionnent la bonne réalisation d'une Union Douanière: "the complete elimination of tariffs as between the member territories, the establishment of a uniform tariff on imports from outside the union, apportionment of customs revenue between the members in accordance with an agreed formula." Richard G. Lipsey, *The Theory of Customs Unions: A General Equilibrium Analysis*, Weidenfeld and Nicolson, 1970, p. 1.

<sup>68</sup> "L'approche des auteurs les plus célèbres de ce temps se situait nettement dans la perspective de l'école classique libre-échangiste dans le cadre mondial. (...) (ils) étaient cantonnés dans un schéma théorique truqué ("trade creation" v/s "trade diversion") qui allait bientôt être dépassé par l'évidence même de l'importance considérable des mouvements effectifs des facteurs de production (surtout du capital et du savoir-faire) et du caractère inadéquat de l'approche consistant à ne considérer que le commerce de marchandises." Frédéric Boyer de la Giroday, "L'intégration monétaire de l'Europe", *L'unification monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 15. Pour une analyse du modèle de Viner et, plus globalement, pour un survol de l'évolution de la théorie de l'intégration, voir Alfred Tovias, "A Survey of the Theory of Economic Integration", *Revue d'intégration européenne*, vol. XV, #1, 1991.

<sup>69</sup> Bela Belassa, *The Theory of Economic Integration*, R. Irwin, 1961. Cet auteur est partisan de l'école de la convergence qui insiste sur les effets de rééquilibrage dont profiteraient des zones en retard de développement, contrairement à certains auteurs (Perroux, Myrdal) qui s'inquièteront du déséquilibre économique et géographique qui accompagne tout processus d'intégration entre nations aux performances disparates; c'est l'école de la divergence. Dans la même logique que Viner, Meade ou Belassa, "Scitovsky favoured a large customs union area because such an area would tend to be more conducive to the utilisation of economies of scale and the principles of standardisation and specialisation. Also, through competition, he anticipated an efficient relocation of productive resources. He emphasised correctly the important dynamic role of capital investment but perhaps slightly less correctly the necessity of creating a European capital market. He warned, nevertheless, that the danger existed that capital would tend to move to the richer nations. He therefore believed that an integrated employment policy should take precedence over an integrated capital market. In this connection the public allocation of funds should be carefully planned and channelled through a supranational public works authority, endowed with fiscal and monetary powers. Scitovsky strongly stressed the need for supranationality in the Common Market." Peter Coffey, *Europe and Money*, The MacMillan Press LTD, 1977, p. 31.

<sup>70</sup> Ce schéma se compose des étapes suivantes: Tarifs Préférentiels, Zone de Libre-échange, Union Douanière, Union économique, Intégration économique complète. "The first three stages are steps of pure market integrations, while the last two stages constitute pure forms of policy integration." Jacques Pelkmans, "Economic Theories of Integration Revisited", *Journal of Common Market Studies*, Vol. XVIII, #4, 1980, p. 334.

dans la mesure où il s'agit d'une dynamique fondamentalement économique d'où toute connotation politique est absente, puisqu'il revient aux États de s'en tenir à la seule libéralisation des échanges.

Une telle conception de l'intégration n'est pas sans être ambiguë puisqu'il ne s'agit ici que d'aller dans le sens d'une économie de marché: élimination des barrières contingentes ; libre circulation des travailleurs, des capitaux, des services ; élimination des pratiques abusives résultant d'ententes, de concertations et suppression d'aides étatiques pouvant fausser la concurrence relèvent d'une logique libérale. Cette conception a deux défauts. Elle dissocie, d'une part, le processus économique de l'intégration du projet politique qui, d'une façon générale, le sous-tend. Comme nous l'avons mentionné plus haut, intégrer, ce n'est pas simplement juxtaposer des économies entre elles. En outre, comme il s'agit de faire de l'intégration économique le socle du projet politique, comme c'est le cas dans l'exemple européen, celle-ci sera forcément influencée en conséquence. Elle sous-entend, d'autre part, que la coordination des politiques économiques peut conduire à une "programmation européenne".

La voie intégrative suivie, dès l'origine, par les six pays européens est différente de la voie libérale telle que préconisée par les économistes et les partisans d'une libéralisation graduelle des échanges, pour qui l'intégration régionale n'est qu'une étape sur la route du libre-échange universel. Ainsi, dès 1957, le Traité de Rome envisage-t-il la mise au point d'une politique de conjoncture, la définition d'une Politique agricole commune (PAC), l'harmonisation des législations sociales, la recherche d'une politique commerciale commune, la mise en place d'un Comité de surveillance monétaire<sup>71</sup>, bref une dimension communautaire très forte articulée autour du volontarisme politique. Comme le note Cardis, à propos de l'expérience européenne :

(...) entre le système de la coopération intergouvernementale, dont les expériences du passé avaient si clairement démontré les limites et l'étape finale de l'intégration politique, il convenait de faire oeuvre nouvelle, en permettant à des secteurs limités pour commencer, puis à l'économie toute entière, de bénéficier à l'échelle européenne des moyens d'action et des avantages qu'offre un espace unifié doté d'une structure étatique aussi complète que possible. C'est ainsi que la grande originalité des Communautés européennes fut précisément de réaliser ce que l'on appelle parfois une expérience de fédéralisme fonctionnel, en créant des institutions communes dont les pouvoirs, bien que restreints à un objet déterminé, n'en devaient pas moins être capables, grâce à leur supranationalité, d'exercer sur les secteurs concernés une action véritablement efficace. On constate donc que l'avènement d'un marché institutionnel répondait finalement à la double préoccupation de mettre en place, au niveau européen, les instruments d'une politique économique commune et d'acquiescer du même coup, dans un domaine limité mais concret, une expérience de gestion commune précieuse dans la perspective d'une éventuelle fédération politique.<sup>72</sup>

En fait, le projet européen s'écarte de la vision purement économique de l'intégration. Ainsi, à la logique économique, il convenait d'adjoindre la dimension politique<sup>73</sup>, ne serait-ce qu'en faisant comme Tinbergen<sup>74</sup>, c'est-à-dire en distinguant l'intégration "négative" de

<sup>71</sup> À propos du débat sur l'Union économique dans le cadre d'un marché institutionnalisé, voir Jean Weiller, *L'économie internationale depuis 1950*, op. cit., pp. 80-123.

<sup>72</sup> François Cardis, *Fédéralisme et intégration européenne*, Centre de recherches européennes, 1964, p. 173.

<sup>73</sup> "Le renforcement de la solidarité économique permet d'avancer un peu plus dans la voie de l'unification politique, laquelle, à son tour, est un facteur de renforcement de la solidarité économique. Il convient donc d'agir sur les deux tableaux, politique et économique, en progressant parallèlement sur l'un et sur l'autre." André Marchal, *L'Europe solidaire*, Cujas, 1964, p. 239.

<sup>74</sup> Pour cet auteur, la notion d'intégration pose le problème de la politique économique optimale vis-à-vis du degré de centralisation institutionnel en vue de maximiser le "bien-être social." Jan Tinbergen, *International Economic Integration*, op. cit.

l'intégration "positive". L'intégration "négative" est essentiellement de nature micro-économique<sup>75</sup> et ne vise que le démantèlement des barrières commerciales, le tout s'inscrivant dans une pure logique d'intégration par le marché. L'intégration "positive" est plus ambitieuse parce qu'elle déborde sur les souverainetés nationales. La dynamique d'intégration économique d'un tel processus se double d'une dimension politique, avec le résultat que la souveraineté des États est remise en cause par le projet constitutif d'une nouvelle entité juridique. L'interdépendance croissante des économies est interprétée, et orientée en conséquence, comme moyen devant conduire à l'instauration de nouveaux mécanismes institutionnels de type soit fédéraliste soit de type "centraliste".<sup>76</sup>

Ainsi, l'intégration d'inspiration libérale s'inscrit dans une perspective "négative" dans le sens où la dimension politique d'une telle entente se limite à la coopération intergouvernementale, les États-nations n'étant aucunement engagés dans un processus de transfert de compétences. L'intégration "positive", censée déboucher sur une entité nouvelle, d'inspiration supranationale, s'inscrit dès lors dans une logique constructiviste qui se prêtera aisément, comme nous le verrons plus loin, à la conception keynésienne de la régulation économique et sociale. C'est ce que nous avons voulu faire ressortir dans les deux tableaux ci-dessous.

---

<sup>75</sup> Jacques Pelkmans, "Economic Theories of Integration Revisted", loc. cit., p. 340.

<sup>76</sup> À propos de Deutsch et Haas, voir Marie-Élisabeth de Bussy, Hélène Delorme et Françoise de la Serre, "Approches théoriques de l'intégration européenne", *Revue française de science politique*, #21, 1971. Sur le fonctionnalisme, voir Ernest B. Haas, *The Uniting of Europe*, Stanford University Press, 1958. Également, David Mitrany, *A Working Peace System*, Quadrangle Books, 1966.

**TABLEAU 1**  
**Les écoles de pensée**

	<b>Économique</b>	<b>Politique</b>
Libérale	<i>Intégration "négative"</i>	<i>Coopération intergouvernementale</i>
Volontariste	<i>Intégration "positive"</i>	<i>Institutions supranationales</i>

**TABLEAU 2**  
**Les processus**

Libérale	<i>Schémas linéaires</i>	<i>Négociation</i>
Volontariste	<i>Construction d'un espace européen</i>	<i>Transfert</i>

La question de l'intégration se pose de manière toute particulière lorsque nous abordons le débat monétaire. La monnaie a valeur de symbole politique tant elle est intimement associée à la notion de souveraineté nationale. Ainsi, la logique qui voudrait que l'intégration économique déborde sur l'intégration politique n'apparaît pas "naturelle" pour des auteurs qui voient dans l'intégration politique le préalable, et non la conséquence, de l'intégration monétaire<sup>77</sup>. Pour Samuelson notamment,

l'union monétaire institutionnalisée n'est pas concevable avant que l'intégration économique, et donc politique, ne soit parvenue au stade final.<sup>78</sup>

<sup>77</sup> Nous pensons ici plus particulièrement à Maurice Allais, hostile au Traité de Maastricht, qui écrit: "(...) si la réalisation d'une monnaie commune européenne (...) est hautement souhaitable dès que possible, penser qu'un tel objectif soit réalisable, sans l'établissement préalable d'une Communauté Politique Européenne, est parfaitement illusoire. L'établissement d'une monnaie européenne commune (...) implique en effet des abandons de souveraineté généralement tout à fait sous-estimés et réellement inconcevables en dehors d'institutions politiques communes." Maurice Allais, *L'Europe face à son avenir: que faire?*, Robert Laffont, 1991, p. 85. Également: "Il se pose la question de savoir si l'union monétaire doit précéder ou suit nécessairement l'unification politique, tant il est difficile autrement d'obtenir la coordination d'instruments sensibles - proches du centre de la souveraineté - tels que les politiques monétaire et fiscale." Charles P. Kindleberger, *Histoire financière de l'Europe occidentale*, op. cit., p. 532. "Un régime de changes fixes implique une perte de "souveraineté" puisque la fixité des taux de change signifie la dépendance de la politique monétaire des pays concernés. En ce sens, la théorie de l'unification monétaire, en tant que système de changes fixes, n'est qu'une application de la théorie générale des changes fixes. S'il y a une part d'illusion dans cette proposition, c'est qu'elle consiste à supposer que l'unification monétaire par les changes fixes est un "truc" permettant d'obliger les États à abandonner une partie des prérogatives qu'ils détiennent pour le moment au profit des autres États ou d'un "État européen". Or, l'histoire montre bien que l'unification politique a toujours précédé l'unification monétaire." Pascal Salin, *L'ordre monétaire mondial*, PUF, 1982, p. 125.

<sup>78</sup> Alain Samuelson, *Économie monétaire internationale*, PUF, 1976, p. 143. Dès 1988, Jacques Delors, en faisant avancer de pair deux conférences, l'une sur l'Union Monétaire, l'autre sur l'Union Politique, place les États devant un dilemme proprement politique. "L'union monétaire, en même temps que la dernière marche de l'intégration économique, est la première marche de l'intégration politique." Philippe Jurgensen, *Écu, naissance d'une monnaie*,

Le débat politique se pose ainsi: en tenant compte de l'avancée de l'intégration économique, et par conséquent au vue du partage d'intérêts communs croissant, faut-il passer à l'étape monétaire qui, par l'engagement politique qu'elle appelle, concrétisera la volonté d'instaurer une nouvelle entité, ou bien faut-il, préalablement, constater une ambition et des mécanismes politiques solides (sous forme par exemple de conscience collective<sup>79</sup>), au risque de voir l'Union Monétaire échouer face à l'absence de motivation partagée?

En fait, deux stratégies<sup>80</sup>, tantôt concurrentes, tantôt complémentaires, ont constamment animé le processus politique d'intégration européenne. On retrouve tout d'abord la stratégie de la coopération qui tend à rapprocher, voire à harmoniser, les politiques étatiques et ce, dans le respect des souverainetés respectives. Mais on retrouve aussi, plus ambitieuse, la stratégie de l'intégration qui s'inspire du principe de supranationalité et cherche à transférer les compétences des États vers des instances transnationales. La construction européenne, du fait de son originalité dans l'histoire et compte tenu de la constance de certaines réalités, les États-Nations, dut constamment alterner entre les réticences intergouvernementales et les ambitions communautaires.

Dans la même veine, la monnaie européenne, parce qu'elle est au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique, pose la question de l'intégration en termes "institutionnel"<sup>81</sup> dans le sens où l'UEM, à son stade final, situe l'Europe dans une dynamique davantage fondée sur des considérations supranationales. En effet, l'intégration monétaire finale, par le transfert de prérogatives qu'elle suppose, entraîne une redéfinition des compétences étatiques. Au même titre que la convergence des performances économiques<sup>82</sup>, l'intégration monétaire ne peut s'accommoder de divergences entre décisions étatiques. Avec l'UEM, et l'architecture institutionnelle qu'elle provoque, les États nationaux abandonnent le pouvoir monétaire, pourtant symbole de l'autorité étatique la plus traditionnelle (voir tableau 3).

---

Lattès, 1991, p. 258. Voir Daniel Vernet, "L'Europe dans l'engrenage de la monnaie unique", *Le Monde*, 19/20 janvier 1997.

<sup>79</sup> C'est notamment l'avis de Jean-Pierre Chevènement pour qui il faut "d'abord faire naître un sentiment d'identité européenne par une coopération toujours plus étroite entre les nations. Faire ainsi émerger, dans chaque pays, la conscience d'un intérêt général européen. Créer, ensuite, un espace commun de communication et de délibération à l'échelle de l'Europe. Structurer, à travers des débats nationaux des références et des repères communs. Faire naître une opinion européenne transcendant progressivement les frontières nationales. Ensuite, mais ensuite seulement, délimiter des espaces de compétences exercées en commun de telle manière que les citoyens sachent où sont les responsables et comment ils peuvent peser sur les décisions. C'est alors, mais alors seulement, que la monnaie unique apparaîtrait comme un projet réaliste." Jean-Pierre Chevènement, *France-Allemagne, parlons franc*, Plon, 1995, p. 180.

<sup>80</sup> Jean-Louis Quermonne, *Le système politique européen*, Éditions Montchrestien, 1993.

<sup>81</sup> "Le lien entre les débats institutionnels et l'Union Monétaire résulte plus profondément de la nécessité de doter cette dernière d'une assise politique et démocratique. La monnaie est une affaire éminemment politique, et la politique monétaire, une fonction toute régaliennne. Conférer ces attributs étatiques à l'Union et le pouvoir monétaire à une Banque centrale européenne indépendante sans étoffer concomitamment la dimension politique de l'Union créerait un déséquilibre et un vide redoutables du point de vue de la démocratie et de la citoyenneté européennes." Laurent Cohen-Tanugi, *Le choix de l'Europe*, Fayard, 1995, p. 98.

<sup>82</sup> "On ne peut imaginer une Union Monétaire entre des pays dont les performances économiques seraient très divergentes, en particulier en matière d'inflation et d'endettement public. Les tensions qui en résulteraient seraient si fortes - écarts de compétitivité, pressions sur les taux d'intérêt - que la zone monétaire ne pourrait fonctionner. D'où l'importance attachée à la convergence dans le passage à l'Union complète." Marc Berthiaume et René Revol, *La Communauté européenne, de l'intégration économique à l'Union européenne*, Vuibert, 1992, p. 131.

**TABLEAU 1**  
**Les caractères de l'UEM finale**

Caractères de l'intégration économique finale	Caractères de l'intégration monétaire finale
<i>Transfert des prérogatives nationales à une instance supranationale</i>	<i>Transfert des prérogatives nationales en faveur d'une instance monétaire supranationale</i>
<i>Indépendance de l'organe exécutif supranational</i>	<i>La liberté des mouvements de capitaux, de marchandises et de personnes est assurée. La circulation monétaire est unique dans la zone intégrée</i>
<i>Caractère obligatoire des décisions prises par les instances supranationales</i>	<i>Les États disposent dans certains secteurs économiques (ex: fiscalité) de prérogatives délimitées</i>

Source: Alain Samuelson, *Économie monétaire internationale*, PUF, 1976, p. 143.

Nous l'avons mentionné, le projet européen est fondamentalement politique. L'intégration est de nature "positive" (Pinder)<sup>83</sup>. Il y aura toujours, en amont de son intégration économique, une ambition, et par le fait même la résistance des souverainetés nationales, plus vaste pour l'Europe. C'est dans cette perspective qu'il faut lire Jean Monnet.

Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent. Et la communauté elle-même n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain(...), l'unité politique de demain dépendra de l'entrée effective de l'union économique.<sup>84</sup>

L'intégration européenne, comme nous allons le voir, se situe dans un entre-deux théorique. Principalement articulé autour de la dynamique économique (Marché Commun, Marché Unique...), l'Europe, comme projet intégratif, s'avère pourtant de nature fondamentalement politique. Partagée entre l'intégration par le marché et la conciliation des principes keynésiens, contrainte par la volonté des États, l'intégration européenne relève finalement davantage d'un pragmatisme forcé que d'un modèle théorique clairement défini.

En fait, l'idée d'Union Monétaire en Europe se situe dans le prolongement du Marché Commun. C'est l'incompatibilité entre le principe de stabilité et celui de la flexibilité des changes, dans un contexte d'intégration économique complète, qui contraint les décideurs

<sup>83</sup> John Pinder, "Positive Integration and Negative Integration: Some Problems of Economic Union in the EEC", *The World Today*, 1968.

<sup>84</sup> Jean Monnet, *Mémoires*, Fayard, 1976, p. 617. À contrario, on peut se référer aux écrits de Charles de Gaulle pour une vision intergouvernementale de l'Europe. Pour Jean-Pierre Chevènement, hostile face à la tangente supranationale de l'actuelle dynamique européenne, il y a trois ingrédients principaux dans la méthode Monnet: "D'abord une vision stratégique du détour (l'union politique par l'économie ou ultérieurement par la monnaie) dans laquelle ses adversaires verront un art de la dissimulation. Ensuite, l'idée d'un intérêt général européen distinct des intérêts nationaux dont la définition n'appartiendra pas seulement aux gouvernements, mais à une institution originale: la Commission européenne, conçue comme catalyseur de cet <<intérêt européen commun>>, grâce, en particulier, à son monopole de la proposition. Enfin, la règle du vote à la majorité à l'intérieur du Conseil. La méthode Monnet permet de progresser de biais, de l'économie à la monnaie, puis de celle-ci à une union politique fédérale, en court-circuitant le débat démocratique. L'autre méthode, celle de la coopération intergouvernementale entre les États, implique l'unanimité et débouche soit sur le plus petit commun dénominateur, soit sur une Europe à géométrie variable. On le voit, dès le début des années soixante, les principaux éléments du débat étaient déjà sur la table." Jean-Pierre Chevènement, *France-Allemagne, parlons franc*, op. cit., p. 60.

européens à poser la question de l'intégration monétaire. Comme nous avons eu l'occasion de le voir précédemment, l'harmonisation des politiques économiques, telle que prévue par le Traité de Rome, requiert la suppression de toute discrimination d'origine monétaire dans la mesure où la politique monétaire est un élément de la politique économique générale. L'UEM supprime les frais de transaction d'un pays à l'autre tout en éliminant les aléas liés à la variation des cours des devises, potentiellement facteur d'incertitude préjudiciable à la bonne santé de l'économie européenne. Enfin, la monnaie unique doit exprimer l'irrévocable imbrication des intérêts réciproques et mieux institutionnaliser la personnalité de l'Europe; c'est l'essence même du projet fondateur.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le débat sur l'intégration monétaire en Europe ne prend un réel essor qu'à la fin des années 1960, c'est-à-dire à un moment où les États européens prennent conscience des risques que la spéculation monétaire, résultat d'une dérégulation à l'échelle mondiale, fait courir à la stabilité économique d'une Europe de plus en plus commercialement intégrée. La théorie des "Zones monétaires optimales"<sup>85</sup> est à cette époque abondamment appliquée au modèle européen<sup>86</sup>, ce qui permettra d'ailleurs d'expliquer en partie l'échec du Rapport Werner.

A complete economic and monetary union in a customs union implies the absolute removal of all obstacles to the movement of the factors of production-plus the adoption of common economic and monetary policies. Naturally such a union can only voluntarily be accepted in times of economic expansion. In the immediate future, however, such expansion is likely to be only modest. This could imply (...) that some members of the European Economic Community will move ahead to a more advanced stage of economic and monetary union while others may opt for something half way between a free trade area and a customs union. These are distinct possibilities of which Europeans should be aware.<sup>87</sup>

Cela étant dit, la question qui se pose est toutefois la suivante: l'intégration monétaire est-elle l'instrument ou le point final de l'intégration économique? Pour les uns,

la réalisation de l'union économique suppose, outre l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes entre les États membres, l'harmonisation et la coordination des politiques économiques, sociales, budgétaires et monétaires. C'est uniquement de cette façon que l'on aboutira à une utilisation optimale des moyens de production disponibles, de sorte que la prospérité économique globale s'en trouvera accrue. Il est évident que l'incertitude monétaire fait obstacle aux mouvements de marchandises, des services et des facteurs de production.<sup>88</sup>

Pour les autres, au contraire, c'est-à-dire les partisans<sup>89</sup> d'une unification monétaire avant que ne soient réalisés tous les autres aspects de la communauté économique, y compris un haut degré d'unité politique, la plus grande discipline monétaire qu'implique cette unification, oblige les pays membres à adopter des politiques communautaires. Selon cette optique, c'est donc l'instauration d'une monnaie unique qui favorisera la convergence économique.

Précisons simplement ici que le Rapport Werner tiendra compte de ces deux opinions, en affirmant le principe de faire progresser parallèlement la convergence des politiques économiques et l'intégration monétaire. De la sorte, et à la lecture du Rapport Werner,

<sup>85</sup> Ce concept sera explicité au point 7.1.

<sup>86</sup> Voir edited by Fritz Machlup, *Economic Integration, Worldwide, Regional, Sectorial*, op. cit., pp. 218-245.

<sup>87</sup> 20 ans plus tard, cette citation est toujours d'actualité. Peter Coffey, *Europe and Money*, op. cit., p. 80.

<sup>88</sup> Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", *Problèmes économiques*, #1170, 1970, p. 18.

<sup>89</sup> Notamment François Garreli, *Pour une monnaie européenne*, Éditions du Seuil, 1969.

les dangers d'une intégration monétaire précédant l'harmonisation et la coordination des politiques économiques, sociales et budgétaires sont reconnus, mais on insiste, d'autre part, sur la nécessité de faire coïncider une unification monétaire progressivement croissante avec l'intégration dans d'autres domaines.<sup>90</sup>

### **Le modèle keynésien et la coordination des politiques économiques**

Le régionalisme européen fait également appel à deux autres niveaux d'analyse. Tout d'abord, la relation entre les notions du keynésianisme et la coordination des politiques économiques, notamment au niveau budgétaire. Ensuite, le rapport entre l'expérience européenne et le reste du monde. Ainsi, le modèle de régionalisme auquel le Rapport Werner renvoie a deux principales caractéristiques, dans la mesure où il s'agit de,

(...) chercher à mettre en place des institutions supranationales d'inspiration keynésienne (...) et de répondre à une dynamique introvertie qui relève d'un souci de desserrer les contraintes qui pouvaient alors découler de la mise en place de l'ordre multilatéral et de la division cardinale du monde.<sup>91</sup>

Une double idée se développe alors: il faut maîtriser les leviers du développement économique et social, tout en trouvant une voie intermédiaire entre l'option libérale proposée par les États-Unis et l'option socialiste de la planification. C'est dans ce contexte que les débats entourant l'intégration européenne de cette époque doivent être compris.

Rappelons qu'à la fin des années 1960, le monde se caractérise par la bipolarisation Est-Ouest à laquelle s'ajoute la fissure croissante Nord-Sud. L'Europe, dans ce contexte, va s'appuyer sur certaines données (par exemple les limites géographiques) imposées par cet ordre<sup>92</sup> pour mieux définir ses finalités, notamment politiques. De plus, à l'interne, les concepts keynésiens apparaissent alors compatibles avec l'accroissement du processus d'intégration. L'économie entraîne le monétaire, avec le souci d'une croissance saine, pour déboucher sur des institutions politiques supranationales d'inspiration keynésienne.

L'Union Monétaire suppose la convergence comme l'harmonisation des politiques et le rapprochement des situations économiques. La nécessité de coordination apparaît manifeste dès lors qu'il faut harmoniser de façon effective les politiques économiques en vue d'une monnaie commune. La consolidation des liens économiques, par la mise en place de politiques communes, inscrit le Rapport Werner dans le cadre d'un contexte bien précis.

En effet, tout en renforçant la cohésion à l'interne, en canalisant les forces du progrès au vue de la libéralisation des échanges, l'intégration européenne apparaît comme l'extrapolation du modèle national - l'État-providence - à l'échelle régionale. Dès lors, deux dynamiques s'entrecroisent: il s'agit à la fois de consolider le projet politique par un point d'ancrage économique toujours plus large, et de transposer simultanément les mécanismes institutionnels d'inspiration keynésienne à l'échelle régionale. Le processus d'intégration monétaire s'inscrit dans cette double dynamique: proposer un cadre commun venant renforcer la cohésion économique et sociale à l'intérieur de l'espace européen, tout en élargissant l'action collective des États au sein d'institutions communes à forte saveur fédéralistes. Cette perspective doit être comprise dans le sens où

(...) il paraissait alors possible de maintenir une certaine étanchéité entre l'économie et le social, entre le marché national et le marché international, entre la libéralisation des échanges et les jeux de

<sup>90</sup> Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, "L'intégration monétaire dans la CEE", op. cit., p. 19.

<sup>91</sup> Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, op. cit., p. 11.

<sup>92</sup> On a souvent parlé de "fédérateur externe" pour désigner la menace soviétique par rapport à l'Europe.

puissance, (...) on peut dire que le régionalisme de "première génération" s'inscrivait pleinement dans le contexte de son époque.<sup>93</sup>

L'extension d'une monnaie communautaire à l'échelle régionale résulte de la conséquence du glissement du niveau d'étanchéité entre les marchés nationaux, désormais insérés dans un marché régional de par l'expansion des échanges, et le marché mondial. La monnaie européenne vient rappeler, dans ce cas-ci, que le niveau d'intégration régionale de première génération comme un stade intermédiaire entre le national et le mondial.

### **L'intégration monétaire comme facteur de stabilité**

Le régionalisme de première génération, perspective dans laquelle s'articule le Rapport Werner, cherche à isoler les pays européens des contraintes exercées par la mise en place de l'ordre multilatéral et de la division cardinale du monde. La dynamique du Marché Commun, par l'élargissement des marchés nationaux qu'elle provoque, va accroître collectivement la marge d'autonomie des États à l'externe dans le cadre d'institutions supranationales.

L'unification monétaire va, dans ce sens, permettre d'isoler la dynamique d'intégration économique des turbulences externes, notamment des fluctuations déstabilisatrices de la monnaie américaine, tout en permettant un gain d'autonomie collectif pour les pays européens. Cela suppose une certaine étanchéité entre le marché mondial et le Marché Commun. De plus, cette perspective exige une clarification, plus particulièrement au niveau des finalités. Dans le contexte de l'époque, les finalités, tant géographiques, que politiques, du Rapport Werner s'inscrivent dans une dynamique "positive": à l'intégration économique va succéder l'intégration monétaire. Cette étape acquise, c'est de fait l'intégration politique.

---

<sup>93</sup> Christian Deblock, *Les contours du nouveau régionalisme économique*, op. cit., p. 9.

## L'APRÈS RAPPORT WERNER

### Le serpent monétaire comme réponse à l'instabilité

Revenons au processus historique. La décision de Richard Nixon de suspendre la convertibilité du dollar en or, outre le fait de provoquer une crise des changes à l'échelle internationale, consacre la fin de la période de stabilité permise grâce aux Accords de Bretton Woods<sup>94</sup>. Les monnaies européennes sont très vite soumises à une potentialité de fluctuation pouvant atteindre un maximum de 9%<sup>95</sup>. Pour l'Europe, c'est le risque de voir dépérir les acquis de la construction communautaire.

Réagissant à cette instabilité générale<sup>96</sup>, les Européens imaginent alors un régime monétaire "bi-dimensionnel"<sup>97</sup>. Il s'agit de mettre en place un double système d'ancrage pour les monnaies européennes à la fois entre elles, mais également vis-à-vis du dollar. Selon Genin,

au pays européens des années 70, dont les échanges commerciaux étaient intenses, il est apparu (...) nécessaire et urgent de stabiliser leurs monnaies, d'où l'entrée en vigueur de règles assez souples certes, mais destinées néanmoins à restreindre les fluctuations excessives de capitaux.<sup>98</sup>

Ainsi, les Accords de Bâle en avril 1972 vont-ils mettre en place un système fixant des marges qui encadrent, ou encore limitent les variations des cours de change. Ces derniers, entre les monnaies européennes, ne varieraient que dans la limite de 2,25%; c'est le serpent monétaire. Particularité du système, les cours des devises européennes ne pouvaient fluctuer que dans une limite de plus ou moins 2,25% par rapport au dollar; le serpent est dans le tunnel.

Chocs pétroliers, pressions de la part des marchés, absence de politique commune de change face au dollar, très vite le système va se désolidariser<sup>99</sup>. Le "flottement concerté"

---

<sup>94</sup> "Dans la mesure où l'économie mondiale veut continuer à jouir des avantages d'une intégration des marchés nationaux, comme tel a été le cas de toute évidence au cours de la dernière décennie sous le régime de la convertibilité externe des monnaies, il lui faut un système reposant, en principe, sur des taux de changes fixes. Une dérogation à ce système ne doit être tolérée que si des déséquilibres fondamentaux se manifestent, ce qui suppose, bien entendu, une meilleure harmonisation de la politique économique et des interventions plus vigoureuses dès qu'apparaît un déséquilibre de la balance des paiements. Chercher refuge dans des taux de changes flexibles équivaut à jeter le manche après la cognée parce que l'on doute de sa propre capacité à prendre les décisions qui s'imposent." Max Ilke, "Les récents réajustements des parités monétaires et leurs enseignements", *Problèmes économiques*, #1148, 1970, p. 11. Le système de Bretton Woods va en fait subir les contre-coups de ses propres succès. En effet, les démantèlements des restrictions commerciales et des contrôles sur les paiements, ainsi que les réductions tarifaires et le rétablissement de la convertibilité, vont entraîner une mobilité des capitaux rendant les économies plus ouvertes, accentuant en conséquence les conflits entre les objectifs internes et les contraintes externes.

<sup>95</sup> Les Accords du Smithsonian Institute rétablissent les marges de fluctuation des monnaies par rapport au dollar en les élargissant à 2,25% de part et d'autre du cours de parité.

<sup>96</sup> "S'il faut employer le terme de crise, c'est en particulier parce que semblèrent soudain compromis non seulement l'ordre du système monétaire international, mais également les pratiques libérales du commerce mondial. On voyait constamment surgir à l'horizon le spectre de restrictions massives des importations américaines ou de taxes à l'importation qui auraient conduit plutôt à une réduction du commerce mondial qu'à un effacement des causes de la méfiance à l'égard de la politique monétaire." Fritz Diwok, *Monnaie, Or, Dollar, Mark, Franc*, Albin Michel, 1969, p. 18. La décision de 1971 marque une grave rupture dans la volonté manifestée à Bretton Woods de promouvoir la coopération multilatérale dans le cadre d'un système de règles communes.

<sup>97</sup> Alain Jean, *L'Écu, le SME et les marchés financiers*, Éditions d'Organisations, 1990, p. 39.

<sup>98</sup> Frank Genin, *Monnaie européenne*, Économica, 1995, p. 18.

déçoit, au point d'imaginer des solutions alternatives comme les "Montants compensatoires monétaires" (MCM) visant à atténuer les nuisances des variations de change sur les politiques communes style PAC.<sup>100</sup>

Il faut toutefois souligner l'institution du Fonds de coopération monétaire (FECOM), le 3 avril 1973. Cette décision n'est que la concrétisation d'une directive émise par le Rapport Werner, ce Fonds ayant pour tâche la gestion des crédits mutuels entre les Banques centrales. Ces années sont surtout marquées par un souci de stabilisation monétaire. C'est notamment l'avis de Jean pour qui,

c'est la recherche de moyens permettant de s'opposer aux tendances dites erratiques du marché qui a sans cesse présidé tant à la genèse d'un embryon de zone monétaire européenne qu'à ses améliorations successives (...). Si, de temps à autres, cette volonté a pu être prise en défaut, c'est uniquement parce que le risque de déstabilisation intérieure découlant des tentatives de stabilisation du cours extérieur de la monnaie nationale devenait beaucoup trop importante.<sup>101</sup>

Avec le Système monétaire européen (SME), l'Europe va se doter d'un mécanisme dont le souci principal est la stabilité des monnaies européennes.

---

<sup>99</sup> La livre quitte le mécanisme le 23 juin 1972, la lire le 13 février 1973, le franc le 19 janvier 1974. Le serpent, compte tenu des écarts d'inflation provoqués par la crise, n'est plus dès lors qu'une "zone mark".

<sup>100</sup> "L'uniformisation des prix agricoles sur le territoire de la Communauté, ainsi que leur alignement sur les prix mondiaux, constituent une règle trop contraignante. Or, dès qu'une certaine parité des prix est permise, une nouvelle difficulté se fait jour. En effet, comment empêcher que cette situation ne crée des distorsions de concurrence défavorables aux agriculteurs les moins performants? (...) Ainsi, en 1969, alors que l'on autorisait la France à maintenir ses prix agricoles inchangés, malgré la dévaluation de sa monnaie, il fut décidé de taxer les produits français exportés vers les autres pays de la Communauté, afin d'en hausser le prix au niveau commun; inversement, les produits européens importés en France furent désormais subventionnés pour être rendus compétitifs sur le marché français. On appelle MCM négatifs les montants destinés à compenser les écarts (négatifs) entre les prix appliqués dans les pays à monnaie dévaluée et les prix communs. Les MCM positifs interviennent dans la situation symétrique." Claude Gnos, *L'Écu, instrument de la politique agricole commune*, Éditions universitaires de Dijon, 1989, p. 21.

<sup>101</sup> Alain Jean, *L'Écu, le SME et les marchés financiers*, op. cit., p. 43. Soit dit en passant, on sent bien qu'à cette époque, l'Europe monétaire va passer d'une dynamique introvertie à une dynamique fondamentalement stratégique.

## LE SME

Tirant les constats de l'expérience décevante du serpent<sup>102</sup>, sous l'initiative de Valérie Giscard d'Estaing et d'Helmut Schmidt, il a été convenu à Brême, le 5 décembre 1978, d'instituer le Système monétaire européen (SME). Celui-ci se distingue du système précédent par le fait que les fluctuations de changes, ou marges de fluctuation, sont calculées en fonction du cours-pivot établi par rapport à l'Écu<sup>103</sup> et non plus par rapport au dollar. L'objectif principal demeure toutefois la prévention des fluctuations entre monnaies européennes par le fait de limiter l'incertitude des coûts liée aux risques de change, par ailleurs si dommageables pour le Marché Commun. En fait, le SME est :

un système visant à établir une coopération monétaire plus étroite aboutissant à une zone de stabilité en Europe.<sup>104</sup>

Les cours des changes entre les monnaies européennes vont désormais être établis selon un système de parités fixes, mais ajustables. Il y a la volonté de combattre les perturbations monétaires intra-européennes, mais également "d'isoler" la dynamique européenne des variations du dollar. C'est dans ce sens qu'il faut lire la citation précédente.

Le SME repose sur trois principes. Le premier principe est d'assurer la stabilité monétaire, ce qui transparait avec les taux de change fixes, mais ajustables, par rapport à un numéraire commun, l'Écu. Les marges de fluctuation sont limitées à 2,25% du cours-pivot, un indicateur de divergence<sup>105</sup> étant censé avertir les Banques centrales de toute fluctuation jugée excessive. Le second souci est celui de partager ensemble, et de façon équitable, les charges d'intervention et d'ajustement. Le troisième principe est celui de la solidarité, avec la mise en commun partielle, dans le cadre du FECOM, des réserves de change. Celles-ci seront mises à

---

<sup>102</sup> On peut expliquer l'échec du serpent monétaire européen par les travaux de Corden, qui distinguent: "A "pseudo exchange rate union" - that is, a union in which exchange rates are fixed and members are committed to accepting each other's currencies, but there is no pooling of exchange reserves and no central monetary authority- is inherently unstable. The reason for this is that in such a union there is no mechanism capable of ensuring the appropriate co-ordination of national policies, so that a individual member may choose to absorb real resources from the others members by running a balance of payments deficit with them, and may alter the effective exchange rates of others members by bringing about a deficit in the union's balance of payments with the rest of the world. On the others hand, a full exchange rate union, in which foreign exchange reserves are pooled and monetary policy is operated by a single union-level monetary policy is such instability." Cité dans David Cobham, "Strategies for Monetary Integration Revisited", *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, #3, 1989.

<sup>103</sup> L'Écu, pour European Currency Unit, est à la fois une unité de compte autour de laquelle s'organise le SME, une monnaie de règlement pour régler les soldes d'intervention et une monnaie de réserve gérée par le FECOM. La valeur de l'Écu est calculée selon une moyenne pondérée de la valeur de toutes les monnaies participantes, un "panier" de monnaies en fin de compte. Voir Gérard Bekerman et Michèle Saint-Marc, *L'Écu*, PUF, "Que sais-je?", 1993. À noter le texte de Robert Triffin qui propose l'introduction d'une monnaie parallèle européenne, l'Europa, comme centre de gravité (calcul des taux de change communautaires) et comme unité monétaire (interventions officielles sur le marché des changes). Robert Triffin, "Je vous l'avais bien dit", *Les cahiers français*, #196, 1980.

<sup>104</sup> *Résolution du Conseil européen concernant l'instauration du Système monétaire européen (SME) et des questions connexes*, Brême, 5 décembre 1978, annexe 1.1.

<sup>105</sup> "La première limite (marge de 2,25% par rapport aux autres monnaies nationales prises individuellement) est fondée sur une variation par rapport aux cours-pivots bilatéraux. La seconde limite (seuil de divergence fixé à 75% de l'écart maximal de divergence) est calculée par rapport aux cours-pivots centraux en Écus." Alain Jean, *L'Écu, le SME et les marchés financiers*, op. cit., p. 58.

la disposition des États soumis à des difficultés de balance de paiements ou serviront à financer les interventions d'ajustement.

### Priorité à la stabilité monétaire

Au lendemain d'une période de flottement généralisé des monnaies et de deux chocs pétroliers si nuisibles pour l'Europe<sup>106</sup>, le SME apparaît comme l'alternative régionale crédible face aux turbulences monétaires internationales<sup>107</sup>. C'est d'ailleurs ce que retiendra l'histoire, puisque ce système permettra de rétablir la stabilité monétaire en Europe, et par le fait même, de renforcer la solidarité des pays membres sur le plan monétaire.

En fait, l'essence du système est de créer une zone de stabilité en permettant tout changement de parité<sup>108</sup>, le réalisme du SME consistant à prévoir les révisions de parité comme faisant partie d'un processus normal<sup>109</sup>. De plus, les dispositifs du système ont fait converger dans la souplesse les indicateurs de monnaie et de change, exprimant ainsi le souci initial d'engendrer une forte solidarité monétaire. Cela étant dit, la politique monétaire très stricte de l'Allemagne s'est au fil des ans imposée, jugulant en conséquence l'inflation en Europe<sup>110</sup>. Le cercle "vertueux" du mark va dès lors engendrer une forte tendance à la désinflation, mais également une coordination dite "asymétrique", puisque calquée sur les performances d'un seul partenaire.<sup>111</sup>

<sup>106</sup> "Les politiques économiques et monétaires nationales n'ont jamais été, depuis vingt-cinq ans, plus discordantes, plus divergentes qu'elles ne le sont aujourd'hui (...). L'Europe n'est pas plus avancée dans la voie de l'Union économique et monétaire qu'il y a cinq ans. En fait, si il y a eu mouvement, ce mouvement a été le rÉcul." Union économique et monétaire 1980, Rapport Marjolin, Bruxelles, 8 mars 1975, p. 31. Le SME serait donc une réaction aux stratégies économiques nationales divergentes dont l'Europe fut victime dans la décennie 1970.

<sup>107</sup> Au plan interne, la Communauté souhaite préserver l'Union Douanière et les politiques communes de l'instabilité monétaire. Au niveau externe, l'Europe manifeste la volonté de créer une Zone monétaire dont le poids financier puisse rééquilibrer le SMI. Pour un bon historique et une vision "politique" du SME, voir Horst Ungerer, "The EMS-The First Ten Years. Policies-Developments-Evolution", *EUI Working Papers in Economics*, #90/2, 1990. Du même auteur, "Political Aspects of European Monetary Integration", *EUI Working Papers European Policy Unit*, #93/2, 1993.

<sup>108</sup> Entre sa création et 1992, on peut compter douze réajustements des cours pivots. Il faut également noter que l'Accord de Båle-Nyborg (1987) approfondit et perfectionne le SME dans la perspective d'une libéralisation complète des mouvements de capitaux. Ainsi, les Banques centrales sont appelées à s'engager plus activement et de façon coordonnée au mécanisme de change.

<sup>109</sup> Dominique Perrut, *L'Europe financière et monétaire*, Nathan, 1993, p. 103.

<sup>110</sup> Pour Jacques Van Ypersele, le désir de faire converger les économies européennes vers une plus grande stabilité, grâce à la réduction vers le bas des divergences des taux d'inflation, n'est que le constat de l'époque des méfaits d'une inflation à long terme sur les échanges internationaux et la croissance. "SME et coopération monétaire", *Les cahiers français*, #196, 1980. Paul de Graue et Guy Verfaillie considèrent, pour leur part, que l'influence du SME sur le mouvement à la baisse des taux d'inflation en Europe est de moindre importance par rapport au mouvement mondial de désinflation à partir du début des années 1980. "Le SME, une évaluation", *Le système monétaire européen en perspective*, Économica, 1987, p. 62.

<sup>111</sup> "Le SME, même s'il n'avait pas explicitement été conçu pour ça, a fonctionné comme une machine à aligner les performances nominales des pays européens sur celles de l'Allemagne." Jean-Paul Fitoussi, *Le débat interdit*, Arléa, 1994, p. 280. Le SME, dans son effort pour combattre l'inflation, a imposé des contraintes. Outre les vertus déflationnistes, les contraintes du SME ont légitimé des politiques restrictives, posant la question de l'aspect asymétrique du SME et, plus globalement, celle des principes de coopération et de non-coopération. Ainsi l'Allemagne, dans une démarche non-coopérative, décide seule de sa politique monétaire. Cette lecture du fonctionnement asymétrique et non-coopératif du SME implique l'impossibilité de mener des politiques monétaires autonomes pour certains partenaires. Au rapprochement vers une moyenne communautaire s'est substitué une convergence vers le pays le plus performant. L'unicité de la politique monétaire, l'ajustement à un modèle, est un des conflits d'intérêts dont la monnaie unique devra arbitrer l'issue.

Par ailleurs, il faut aussi relever que, contrairement à ce qui était recherché, le SME ne favorisera pas à proprement parler l'émergence d'une identité monétaire, la fixité des parités n'étant pas absolue :

un panier de monnaie ne peut en effet jouer véritablement le rôle d'une monnaie car en toutes occasions, comportements sur les marchés de change, taux d'intérêt, il n'est que le reflet des évolutions de ses composants.<sup>112</sup>

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, le SME a à son actif d'avoir inauguré une période de grande stabilité des taux de change. Par sa rigueur, le SME devait aussi favoriser une plus grande convergence des performances économiques et monétaires, indispensable processus dans la marche vers l'Union Monétaire. La dynamique du SME, comme mécanisme d'encadrement des cours du marché, nous renvoie à un débat fondamental de l'intégration monétaire européenne opposant partisans des systèmes de taux de change flottants et partisans des taux de change fixes<sup>113</sup>. Pour les premiers, dont l'argumentation théorique s'accommode mal d'une unification monétaire, le jeu des marchés des changes permet le rééquilibrage automatique des balances des opérations courantes. Les politiques économiques n'auront plus alors à obéir aux contraintes de stabilisation ; elles gagneront en autonomie et pourront suivre, par exemple, des objectifs propres en matière de taux d'intérêts ayant pour résultat que la Banque centrale ne serait plus tenue de défendre une parité monétaire en puisant dans ses réserves. Pour Milton Friedman, la flexibilité des taux de change,

c'est le moyen de permettre à chaque pays de rechercher la stabilité monétaire comme il l'entend sans être amené à faire subir à ses voisins les conséquences de ses propres erreurs ou à souffrir de leurs erreurs.<sup>114</sup>

À l'inverse, les tenants des taux de change fixes se méfient des dysfonctionnements du marché. De leur point de vue, il serait souhaitable d'imposer des contraintes au niveau des relations de changes, ceci dans un souci de stabilité monétaire. Les autorités seraient donc habilitées à intervenir sur le marché des changes en vue de respecter la logique d'un même espace monétaire, l'objectif étant à la fois de favoriser la stabilité des changes pour promouvoir la confiance dans l'investissement<sup>115</sup> et de créer un climat favorable à la convergence des instruments économiques.

<sup>112</sup> Jean-Pierre Patat, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 29.

<sup>113</sup> Pour une synthèse des débats, voir le Bulletin de la Société des banques suisses, "Cours de change fixes ou flexibles: avantages et inconvénients de chaque système", *Problèmes économiques*, #1098, 1969. Bertrand Lemennicier, "Parités fixes ou fluctuantes: un faux espoir", *Les cahiers français*, #153, 1972. Otmar Emminger, "La douteuse efficacité des changes flottants", *Les cahiers français*, #198, 1980.

<sup>114</sup> Cité par Alain Jean, *L'Écu, le SME et les marchés financiers*, op. cit., p. 25. Dans son article référence, Milton Friedman répond à ses détracteurs pour qui la flexibilité des changes, système fondamentalement instable, provoque l'incertitude pour les économies nationales, l'accentuation de la spéculation financière et la versatilité des prix dans les relations commerciales. "The Case for Flexible Exchange Rates", in Philip King, *International Economic and International Economic Policy*, Mc Grawhill, 1995, pp. 289-304. Pour Harry Johnson: "Fixity of exchange rates does not carry with it either the freedom of competition over the market area that is necessary to the realization of the full benefits of a united currency." "Equilibrium under fixed exchanges", *The American Economic Review*, 1963, p. 114. Également: "Si le SME porte à son crédit une stabilité certaine des monnaies à court terme, il convient aussi d'apprécier les coûts induits par les blocages artificiels des taux de change." Gérard Bekerman et Michèle Saint-Marc, *L'Écu*, op. cit., p. 49. Il est important de souligner qu'aujourd'hui encore, certains prônent le décrochage du franc face au mark, ce qui reviendrait à une dévaluation. Soit dit en passant, le "compromis de Bruxelles" de 1993, qui réaménage les marges de fluctuation de 2,25% à 6%, équivaut quasiment à faire du SME un système de change flottant. Voir Barry Eichengreen et Charles Wyplosz, "Pourquoi le SME a explosé et comment le relancer", *Revue économique*, vol. 45, #3, 1994.

<sup>115</sup> Pour Paul R. Krugman, l'incertitude des changes est nuisible car les agents économiques sont tentés d'adopter une "wait and see attitude". *Exchange Rate Instability*, The Mit Press, 1990, p. 4.

L'option choisie par la Commission européenne se trouve exprimée dans les écrits de Tommaso Padoa-Schioppa, très critique à l'endroit de la flexibilité des taux de change :

L'instabilité en matière de fluctuations à court et à moyen terme a souvent été telle que la flexibilité n'a pas été d'un grand secours en ce qui concerne les ajustements de balance de paiements. Elle a eu au contraire comme effets indésirables à la fois de fausser, par le jeu de modifications importantes de prix relatifs, l'allocation de ressources entre les biens échangeables et les autres, et de décourager l'investissement (...) par le jeu du risque croissant.<sup>116</sup>

En résumé, et pour conclure cette section, le bilan du SME, au regard de ses objectifs de stabilité et de convergence, est globalement positif<sup>117</sup>, même si son aspect purement "technique", l'absence de politique commune face au dollar, les contraintes imposées par le mécanisme de divergence et le faible usage de l'Écu officiel sont autant de facteurs ayant limité la promotion de l'unification monétaire.<sup>118</sup>

---

<sup>116</sup> Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politique économique*, op. cit., p. 24.

<sup>117</sup> "Le SME s'est révélé un cadre puissant et efficace de coopération monétaire. (...) Une obligation de comportement - la convergence - a été étroitement associée à une obligation de résultat - la stabilité des taux de change." Jean-Paul Mingasson, "Le système monétaire européen: bilan et perspectives", *Le Système monétaire européen en perspective*, op. cit., p. 16. "Le SME n'est pas un exemple de coordination mais un cas de convergence basé sur l'acceptation d'une situation dissymétrique avec un chef de file, les pays dominés acceptant des sacrifices de court terme afin de renforcer la crédibilité du tournant de leur politique économique." Catherine Mathieu, "Avantages et limites de la coordination internationale: l'exemple du SME", *Les cahiers français*, #245, 1991, p. 89.

<sup>118</sup> "The EMS is weak in a number of respects. It has a minimal institutional structure. It is not a reserve system. The ÉCU is not a reserve currency. The European Monetary Institute (EMI) was only an embryo of a European monetary authority, which only handles the credit, accounting and reserve mechanisms of the EMS, its board of governors consisting of the governors of the national central bank, and its technical operations conducted by the Bank of International Settlements in Basle." Willem Molle, *The Economics of European Integration*, Dartmouth publishing, 1994, p. 409.

## LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'arrivée, en 1985, de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne coïncide avec une réactivation de la dynamique européenne. Certes, Roy Jenkins avait avant lui fait preuve d'un certain enthousiasme vis-à-vis du dossier monétaire<sup>119</sup>, mais force est de constater qu'à sa prise de fonction, Jacques Delors découvre une Europe en quête d'impulsion.

La présentation, en juin 1985, du Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur va procurer un nouvel élan à l'Europe. L'Acte Unique, qui entre en vigueur le 1er juillet 1987, va prolonger les dispositions du Traité de Rome en définissant le grand marché intérieur comme

un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée.<sup>120</sup>

Le problème monétaire est dès lors posé: l'unification du marché européen suppose une coordination accrue des politiques monétaires<sup>121</sup> à partir du moment où la libération complète des mouvements de capitaux (juillet 1990) inaugure l'espace financier européen. Le projet d'intégration monétaire, dans la mesure où l'intégration économique est sur le point d'être complétée, est la dynamique sur laquelle va reposer le processus d'intégration européenne.

### L'Acte Unique: l'objectif 1992 du "grand marché"

La libéralisation financière qui accompagne la mise en place du Marché Unique va, en effet, confronter les pays européens à un dilemme. Au début des années 1960, l'économiste Mundell<sup>122</sup> avait développé un modèle théorique dit des "Zones monétaires optimales"<sup>123</sup>, où

<sup>119</sup> Roy Jenkins, "Sept arguments pour une monnaie européenne", *Les cahiers français*, #195, 1980.

<sup>120</sup> *L'Acte unique européen*, commentaire par Jean de Ruyt, Éditions de l'université de Bruxelles, 1987, article 13.

<sup>121</sup> Vaubel va différencier la stratégie monétaire de la coordination, caractérisée par la suppression progressive des taux de change, l'alignement sur des objectifs monétaires communs, le tout contraint par la coordination des politiques nationales, de la stratégie de la centralisation, qui voit la mise en place d'un numéraire commun sur lequel les monnaies nationales s'ajustent librement. Au terme de cet ajustement, une monnaie européenne s'impose. Vaubel, R. "Real Exchange-rates Changes in The European Community", *Journal of International Economics*, vol. 8, 1978. Voir également du même auteur, "Currency Competition and European Monetary Integration", *Economic Journal*, #100, 1990.

<sup>122</sup> Récemment "nobélisé" pour ces mêmes travaux. Voir Royal Swedish Academy of Science, "Prix Nobel 1999, Robert A. Mundell: de la macroéconomie internationale à l'euro", *Problèmes économiques*, #2635, 27 octobre 1999.

<sup>123</sup> Robert A. Mundell, "A Theory of Optimum Currency Area", *The American Economic Review*, 1961. Frank Genin donne une définition d'une "Zone monétaire optimale": "(...) une zone à l'intérieur de laquelle les ajustements économiques et sociaux seraient harmonisés, optimisés, réalisés aux moindres coûts sans le levier de réajustement du taux de change", *Monnaie européenne*, op. cit., p. 56. "Jusqu'alors, on s'était seulement posé le problème de savoir si un pays, défini à la fois géographiquement et monétairement (c'est-à-dire l'espace de circulation de sa monnaie et l'espace géographique délimité par les frontières), avait intérêt à adopter des taux de change fixes ou des taux de change flexibles. R.A. Mundell a posé le problème autrement en montrant qu'il existait des cas où il serait optimal, du point de vue de l'ajustement, de redessiner les frontières, de manière à ce que des régions faisant partie primitivement de pays différents se rassemblent en de nouvelles entités. (...), en soulignant la non-optimalité de certaines situations, R.A. Mundell attirait l'attention sur les conditions nécessaires à l'intégration monétaire. Autrement dit, le critère de savoir si une zone monétaire est optimale, ou non, est également le critère permettant de

l'ajustement optimal ne se réalise plus par la variation des taux de change, mais par la mobilité des facteurs de production (main-d'œuvre et capital principalement)<sup>124</sup>. Ce modèle était applicable, non sans réserve, à l'Europe, dans la mesure où l'ouverture complète des frontières vient bouleverser les structures nationales et provoquer des transferts d'investissements et de facteurs de production, avec le risque d'appauvrir les régions désavantagées à l'intérieur de ce nouvel espace économique.<sup>125</sup>

Les thèses de Mundell nous intéressent surtout pour le constat qu'elles dressent de l'incompatibilité entre certains objectifs d'ajustements. C'est la "trilogie impossible"<sup>126</sup> ou le "quatuor incompatible"<sup>127</sup>: à partir du moment où un État appartient à un espace financier caractérisé par la mobilité des capitaux, ce qui entraîne une concurrence sans entrave des devises, cet État renonce à appartenir à une zone de taux de change stables afin de rendre possibles les ajustements par la variation de sa parité monétaire, ou il renonce à l'autonomie de sa politique monétaire en acceptant d'appartenir à un système de taux de change fixes.

Dans la dynamique européenne, fondée sur la convergence économique et la coordination monétaire, c'est la souveraineté de certaines décisions économiques qui est de la sorte remise en cause. La question monétaire se pose alors en termes politiques dans la mesure où l'Europe rentre dans une logique cumulative de l'intégration, l'intégration économique appelant l'intégration monétaire: comme la division monétaire de l'Europe a un coût, engendrant de nombreuses distorsions entre les structures des prix, des taux d'intérêts, comment le Marché

savoir si, pour une zone en train de se constituer, il est, ou non, optimal d'adopter un régime de fixité des taux de change." Pascal Salin, "La Zone monétaire optimale", *L'unification monétaire européenne*, Calmann-Levy, 1974, p. 73. À partir de ce modèle théorique, de nombreux écrits se sont portés sur le cas européen. Voir notamment Stéphane Mantel, "Le rôle de la mobilité du travail dans l'UEM", *Problèmes économiques*, #2358, 1994. Ronald Mckinon, "Optimum Currency Areas", *The American Economic Review*, 1963. Ce dernier propose comme critère supplémentaire le degré d'ouverture des économies en tenant compte du rôle perturbateur de l'inflation importée. Également, "C'est par ses actions que l'individu exprime ce qui est optimum pour lui et c'est l'interaction entre les individus qui conduit chacun à modifier continuellement ses actes de manière à atteindre ce qu'il considère comme optimum. (...) cela signifie tout simplement que l'on ne peut pas décider à l'avance que l'Europe est une zone monétaire optimale. Nous ne savons pas s'il est optimal d'avoir une seule monnaie en Europe, et le seul moyen de le savoir consiste à expérimenter, c'est-à-dire à introduire la concurrence monétaire, comme l'avait suggéré Friederich Hayek dès 1976. La proposition minimale de ce point de vue consiste à instaurer la concurrence monétaire entre les monnaies nationales, tout simplement en supprimant le contrôle des changes et le cours forcé des monnaies et l'obligation de payer ses impôts en monnaie nationale. Mais une véritable concurrence impliquerait évidemment la liberté pour n'importe qui de produire et d'utiliser n'importe quelle monnaie, c'est-à-dire la fin du monopole des banques centrales." Pascal Salin, *Libéralisme*, Odile Jacob, 2000, p. 478.

<sup>124</sup> "La mobilité du travail dans la Communauté européenne est faible pour des raisons culturelles et ne devrait guère évoluer dans un proche avenir.(...) Le rééquilibrage régional, consécutif à un choc asymétrique, empruntera donc très probablement une autre voie dans l'Union européenne." Armand-Denis Schor, *La monnaie unique*, PUF, "Que sais-je?", 1995, p. 49. Il faut également prendre en compte le fait que "les règles mises en lumière par Robert Mundell indiquent qu'en changes flottants, il est plus efficace de consacrer la politique monétaire à l'équilibre interne, et la politique budgétaire à l'équilibre externe. C'est bien ce qui est envisagé pour la politique monétaire dans l'Europe intégrée. Toutefois, l'Union ne dispose pas en l'état prévisible des choses d'une politique budgétaire grâce à laquelle elle puisse influencer l'équilibre externe. Il manque donc un instrument à la politique économique européenne et, dans cette situation, rien n'indique comment vont être mis en oeuvre les souhaits des responsables européens en matière de change." Marie-Ange Debon-Jay, Frédéric Lemoine et Pierre Merviel, *Économie de l'intégration européenne*, PUF, 1994, p. 289.

<sup>125</sup> "the optimum currency area is the region", Robert A. Mundell, "A Theory of Optimum Currency Area", *op. cit.*, p. 660. "Les Zones monétaires sont des zones à l'intérieur desquelles les taux de change sont fixes; les Zones monétaires optimales sont des domaines idéaux. Il existe une définition du domaine idéal selon laquelle la Zone monétaire optimale est le monde lui-même. Cependant, des facteurs politiques et sociaux peuvent conduire à une fragmentation du monde en blocs concurrents fermés par des barrières d'information. (...) les taux de change flexibles ou les contrôles peuvent exister entre différentes zones." R.A. Mundell, "Plan pour une monnaie européenne", *L'unification monétaire européenne*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>126</sup> Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, Éditions du Seuil, 1993, p. 33.

<sup>127</sup> Tommaso Padoa-Schioppa, *Europe, monnaie et politique économique*, *op. cit.*, p. 105.

Unique peut-il dès lors s'accommoder de douze numéraires en concurrence les uns avec les autres? Le résultat s'impose de lui-même: l'intégration financière, pour être optimale, appelle l'intégration monétaire<sup>128</sup>. En posant comme objectif la fixation irrévocable des monnaies, auquel se substituera une monnaie unique, le Rapport Delors ne fait en quelque sorte que mettre en évidence les progrès de l'Union économique, mais attire également l'attention sur les risques de voir l'Europe réduite à l'état de Zone de Libre-échange en cas d'immobilisme, ce qui manifesterait un rÉcul évident par rapport au projet qui lui a été assigné.

---

<sup>128</sup> "Si la Communauté ne devait pas progresser vers l'UEM, la situation « 1992+SME » serait-elle une alternative stable? Rien ne permet de l'affirmer dans la mesure où la libération complète des capitaux exige quasiment une politique monétaire unifiée pour maintenir la stabilité des taux de change." Sous la direction de Michael Emerson, *Marché unique, monnaie unique*, Économica, 1991, p. 9.

### **Le Rapport Delors, "À marché unique, monnaie unique."**

Entre l'option d'un système de change fixe et une monnaie unique, il est apparu au Comité Delors que le choix d'une monnaie unique présentait le meilleur rapport coûts/avantages en termes économiques<sup>129</sup> dans la mesure où la monnaie unique et l'Union économique complètent le marché intérieur. C'est une conception "maximaliste".<sup>130</sup>

Le rapport du Comité Delors, présenté en avril 1989, se caractérise par une méthode, parallélisme, liant l'achèvement de l'Union économique à la réalisation de l'Union Monétaire. L'UEM proposée par le Rapport Delors se définit comme

une totale liberté de circulation pour les personnes, les biens, les services et les capitaux ainsi que des parités fixées irrévocablement entre les monnaies nationales et, finalement, une monnaie unique.<sup>131</sup>

Le scénario de passage se divise en trois étapes. La première a pour objectif d'accroître la convergence des performances économiques en renforçant la coordination monétaire et économique. Débutant en 1990 avec la libéralisation des mouvements de capitaux, cette étape voit la surveillance multilatérale s'intensifier dans le cadre de consultations et de recommandations du Conseil des Ministres ÉCOFIN<sup>132</sup>. Cette phase est aussi l'occasion de promouvoir l'autonomie des Banques centrales, condition essentielle dans le modèle monétaire auquel l'Europe adhère.

La deuxième étape implique une modification importante du cadre institutionnel avec la mise en place du SEBC<sup>133</sup> permettant une réelle inclinaison vers une politique monétaire commune. La dernière étape, couronnement du processus, voit le passage à la fixité des parités s'effectuer<sup>134</sup>. La responsabilité monétaire de l'Europe est transmise à une autorité commune et les monnaies nationales sont remplacées par une monnaie communautaire. Conjointement à ce processus d'intégration communautaire, au sens où il s'agit de parachever le marché intérieur, on assiste dans le même temps à une intégration économique à l'échelle mondiale<sup>135</sup>.

<sup>129</sup> Michael Emerson et Christopher Huhne, *L'Écu*, Économica, 1991

<sup>130</sup> En effet, la monnaie unique et une politique monétaire unique sont préférées à une monnaie commune dans une zone monétaire renforcée.

<sup>131</sup> *Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne*, Rapport Delors, Bruxelles, 1989, p. 15.

<sup>132</sup> Conseil ÉCOFIN: Conseil des Ministres de l'Économie et des Finances des États membres de la Communauté européenne.

<sup>133</sup> Système européen de banques centrales. "C'est sa nature fédérale qui a imposé le recours à la notion de Système, en tant qu'ensemble d'organes et de règles visant à la réalisation d'objectifs communs. La structure fédérative s'imposait en raison de la nature même du processus communautaire (...) de la pluralité que l'on souhaite sauvegarder parmi les États et de la préexistence de Banques centrales nationales, riches, pour la plupart, de traditions et de compétences. (...) L'autonomie est une autre caractéristique fondamentale du Système qui doit se réaliser, selon le Rapport Delors, par l'interdiction pour les organes nationaux, communautaires ou autres, d'adresser des instructions aux organes du Système, et par la durée suffisamment longue des mandats. Elle est assurée aussi par l'octroi de la personnalité juridique, de pouvoirs propres de décision et de ressources adéquates et autonomes en personnel et en moyens financiers." Jean-Victor Louis, "Les aspects institutionnels de l'intégration monétaire", sous la direction de Paul Van den Bempt, Jean-Victor Louis et Marc Quintyn, *Intégration financière et Union monétaire européenne*, Économica, 1991, p. 216.

<sup>134</sup> Parmi les conditions nécessaires à remplir pour l'Union Monétaire, il y a la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles, la libération complète des mouvements de capitaux, et l'intégration des marchés financiers qui en découle, et enfin l'élimination des marges de fluctuation ainsi que la fixation irrévocable des parités. Va suivre la mise en place d'une monnaie unique.

<sup>135</sup> "(...) deux lignes de forces se dessinent. D'un côté, le processus de mondialisation, qui est impulsé par les entreprises, et qui est favorisé par l'abaissement des coûts de transports et de communications. De l'autre, la

## La Conférence de Maastricht, "une monnaie pour l'Europe"

C'est sur la base des propositions formulées par le Rapport Delors que sera signé, le 7 février 1992, le Traité de Maastricht<sup>136</sup>. Une fois ratifié par les États membres<sup>137</sup>, ce texte entraîne l'Europe sur une voie qui doit la conduire, par un processus irréversible, à se doter d'une monnaie unique au tournant du siècle. À la différence des échéances floues du Rapport Werner, un calendrier précis est fixé dans le cadre du Traité.

Une première étape, conformément à l'avis du Comité Delors, est principalement basée sur une accentuation du degré de surveillance multilatérale quant au degré de convergence économique entre les États signataires.

Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil (...). Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil (...) procède régulièrement à une évaluation d'ensemble.<sup>138</sup>

Cette étape, commencée en juillet 1990, s'achève le 1<sup>er</sup> janvier 1994. On retiendra de cette première phase qu'elle accentue la convergence des performances économiques, en particulier en matière de hausse des prix et de déficit budgétaire.

La seconde étape, que nous pouvons qualifier d'institutionnelle, a pour objet la mise en place de l'Institut monétaire européen (IME) et une coordination des politiques renforcée par l'adoption de règles précises. Ainsi, "les États membres s'efforcent d'éviter les déficits publics excessifs" (art. 109-E-4)<sup>139</sup> ; de plus, il faut entamer "le processus conduisant à l'indépendance de sa Banque centrale" (art. 109-E-5). L'IME est la genèse de la future Banque européenne, elle veille au rapprochement économique, selon des critères de convergence stricts, notamment au niveau budgétaire.

La troisième étape, celle de la monnaie unique, est la plus délicate. Nous savons maintenant qu'au terme d'une convergence économique basée sur le couple désinflation compétitive/stabilité monétaire, le basculement à l'euro est irréversible le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Les

permanence des nations qui sont attachées à leur territoire, et qui cherchent à s'organiser dans le cadre régional suivant leurs relations de proximité géographique ou historique." Gérard Lafay, *Comprendre la mondialisation*, Économica, 1996, p. 7. Voir également Lester Thurow, *Head to Head*, Nicolas Brealey Publishing LTD, 1993. Aussi l'article de Antoine Jeancourt-Galignani, "Contre la tentation des blocs régionaux", *Commentaire*, vol. 16, #62, 1993.

<sup>136</sup> Outre le volet économique et monétaire, les parties justice, politique étrangère et sécurité commune composent le Traité sur l'Union européenne. Le Traité adopté à Maastricht est l'aboutissement d'une série de travaux préparatoires, inaugurés à Hanovre en juin 1988, et de la prise en compte du caractère irréversible de la réalisation du Marché Unique. Alain Raoux et Alain Terrenoire, *L'Europe et Maastricht, le pour et le contre*, le Cherche Midi Éditeurs, 1992. Jim Cloos, *Le traité de Maastricht: genèse, analyse, commentaire*, Bruylant, 1994. Pour un bon survol du Traité, voir également M.J. Artis, "The Maastricht Road to Monetary Union", *Journal of Common Market Studies*, vol. XXX, #3, 1992.

<sup>137</sup> Le Royaume-Uni, ainsi que le Danemark, bénéficient de la clause "opting out" n'engageant pas, de façon irréversible, ces deux États dans l'ultime phase de l'UEM.

<sup>138</sup> *Traité sur l'Union européenne*, articles 103.1 et 3.

<sup>139</sup> La notion de "gouvernement économique" est défendue par Paris, dans son souci de soumettre à l'indépendance monétaire de la BCE une autorité politique. Voir Chritiane Balleiz, "Discours politique et intégration européenne: les gaullistes face au projet de Banque centrale européenne", *Revue d'intégration européenne*, Vol. XVII, 1993. Pour VGE, l'intégration économique + l'intégration monétaire= intégration politique. C'est ce que VGE appelle "l'environnement politique de l'union monétaire". "Si l'union monétaire se réalise, elle implique alors un accompagnement politique fort (...). On peut imaginer, par exemple, que le conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union monétaire décide d'élire un président stable. Pourquoi pas? Qui l'en empêcherait? On peut aussi créer un comité parlementaire de l'euro." *Le Monde*, 12 juillet 1997, p. 6.

États ayant rempli les critères disposent alors d'une monnaie unique, gérée par la Banque centrale européenne (BCE).

La responsabilité de la politique monétaire européenne incombe dès lors à une institution supranationale, les États étant dessaisis de leurs prérogatives. Pour certains pays, comme la France, où la tradition centralisatrice empêchait toute autonomie de la Banque centrale, cette nouvelle optique est un bouleversement fondamental<sup>140</sup>. En fait, l'euro est fortement calqué sur le modèle monétaire dominant en Europe, à savoir le modèle allemand. Soit dit en passant, il est notable de souligner la concordance entre les statuts (indépendance) et la mission (garantir la valeur de la monnaie) de la Bundesbank, une banque "conservatrice", et ceux de la future Banque centrale européenne. À ce propos, l'avis de Riché et Wyplosz est intéressant:

l'UEM apparaît donc comme un gigantesque marché passé entre l'Allemagne et les onze autres pays de la CEE: la première offre son mark, les seconds s'engagent à être sages sur le plan monétaire.<sup>141</sup>

Afin de forcer la convergence des politiques économiques européennes, un ensemble de critères a été établi à Maastricht<sup>142</sup>. Ces critères ont leur importance dans la mesure où les États, dans le cadre de leur politique économique globale, doivent désormais tenir compte de cette constante contrainte, notamment au niveau de l'équilibre des finances publiques. C'est en effet grâce à cette série d'indicateurs qu'a été apprécié le degré de convergence de chaque État, apte ou non, à passer l'ultime étape du processus. Les critères sont, rappelons-le, les suivants:

---

et intégration européenne: les gaullistes face au projet de Banque centrale européenne", *Revue d'intégration européenne*, Vol. XVII, 1993.

<sup>141</sup> Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 69. Également John Pinder qui écrit: "The momentum that the EMU project had gained by 1990 bured much to the strenght of the french commitment, motivated (...) by a particular desire to replace the Bundesbank's tutelage by a common Community control over monetary policy and in general, to stranghten the Community framework for the coutainment of German power." *European Community*, OUP, 1991, p. 139.

<sup>142</sup> Le Traité de Maastricht, dans les articles 109J et 104C, définit ces critères: on retrouve "la réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix" (le taux d'inflation ne devant pas dépasser 1,5% par rapport à la moyenne des trois États les moins inflationnistes), "le caractère soutenable de la situation des finances publiques" (Le déficit ne doit pas dépasser 3% du PIB, la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB), "le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système monétaire européen pendant au moins deux ans" et enfin, "le caractère durable de la convergence" (le taux d'intérêt ne doit pas dépasser de plus de 2% la moyenne des États les plus vertueux). Voir Dominique Pélissier, "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", *loc. cit.*, p. 5.

**TABLEAU 2**  
**Les critères de convergence**<sup>143</sup>

- 3% pour le ratio déficit public/PIB
- 60% pour le ratio dette publique/PIB
- Faire partie du mécanisme du SME deux années avant la dernière étape
- Ne pas dépasser 1,5% par rapport aux trois meilleurs performances nationales au niveau de l'inflation
- Ne pas dépasser 2% par rapport aux trois meilleurs performances nationales au niveau des taux d'intérêt

Source: Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire*, Hachette, 1996, p. 140.

Ces critères sont particulièrement rigoureux. À travers l'assainissement des finances publiques des États, on note surtout la volonté de faire de l'euro une monnaie crédible et donc forte. Ces critères, dès leur énoncé, doivent faire face aux critiques :

Les critères définis à Maastricht imposent une politique économique pro cyclique puisque la politique budgétaire que devront mener les différents pays dans les années à venir sera d'autant plus restrictive que la croissance sera faible et les taux d'intérêt élevés.<sup>144</sup>

Les critères de convergence renvoient à un débat politique et à un débat économique. Le débat est d'abord politique, puisque les économies nationales sont désormais soumises à un cadre de référence qui, par définition, limite la marge d'autonomie décisionnelle des nations. Il s'agit, face à la perte d'autonomie monétaire<sup>145</sup>, de profiter en contrepartie des avantages de l'UEM par l'entremise du partage de la souveraineté monétaire. En effet, une autre condition, assimilable à un critère, est le caractère indépendant de la future Banque centrale européenne.

Dans la phase finale de l'UEM, la BCE sera en effet responsable, en toute indépendance, de la formulation et de la conduite de la politique monétaire des États participants. Le Traité sur l'Union européenne, qui suit les propositions du Rapport Delors est précis dans la mesure où un Système de banques centrales, dont la BCE, aura pour mandat de préserver la valeur et la stabilité de la monnaie européenne :

<sup>143</sup> Voir Dominique Péliissier, "Les critères de convergence dans l'union monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", *Problèmes économiques*, #2329, 1993.

<sup>144</sup> Jacques Le Cacheux, Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak, "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique", *Problèmes économiques*, #2274, 1992, p. 15. Également sur la logique monétaire de Maastricht, "il nous semble qu'au regard de la faiblesse générale des taux de croissance, renoncer maintenant à l'orthodoxie financière ne pourrait qu'aider à la stabilisation de la conjoncture et, simultanément, par le biais d'un meilleur taux d'utilisation des équipements au relâchement de la pression des coûts de production." Fritz Frantzmeyer et Christian Weise, "Maastricht: un obstacle à l'intégration monétaire?", *Problèmes économiques*, #2376, 1994, p. 16. Il faut noter que certains économistes allemands critiquent le laxisme de ces mêmes critères: "Les critères de convergence établis à Maastricht sont laxistes. Ainsi la condition préalable requise pour qu'un État entre dans l'Union économique et monétaire ne sera pas une stabilité du niveau des prix définie en valeurs relatives mais en valeurs absolues." Par un groupe d'économistes allemands, "Le manifeste des 60", *Revue d'économie financière*, numéro spécial hors-série, 1992, p. 129. Également, voir le point de vue de cet économiste danois, Niels Thygesen, "L'Union économique et monétaire: notes critiques sur le traité de Maastricht", *Commentaire*, #58, vol. 15., 1992.

<sup>145</sup> Pour les partisans de l'UEM, la souveraineté monétaire à l'échelle nationale n'est plus, et l'Union Monétaire est le meilleur moyen de retrouver cette souveraineté... même partagée. Ainsi, "mieux vaut copiloter un navire libre de son chemin qu'être seul à la barre d'un navire téléguidé par d'autres." Jean-Paul Fitoussi, *Le débat interdit*, op. cit., p. 277.

l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix (...) le SEBC agit conformément au principe d'une économie de marché ouverte. (...) Dans l'exercice des pouvoirs et dans l'accomplissement des missions et des devoirs qui leur ont été conférés par le présent traité et les statuts du SEBC, ni la BCE, ni une Banque centrale, ni un membre quelconque de leurs organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres ou de tout au organisme<sup>146</sup>

La question de l'indépendance de la Banque centrale est étroitement liée à la question de l'inflation. Les causes de celle-ci étant considérées comme d'origine monétaire, il revient à l'institution de contrôler les agrégats monétaires pour maintenir l'évolution générale des prix. Face aux agents économiques, une banque sera plus crédible dans la mission, de lutter contre l'inflation si elle est dégagée de toute volonté politique. Le modèle retenu est celui de la Bundesbank<sup>147</sup>, dont la principale tâche est le maintien de la valeur du mark et ce, en toute indépendance. L'Allemagne, hostile au système centralisé et très politisé en vigueur dans de nombreux pays européens<sup>148</sup>, a su imposer ses conceptions anti-inflationnistes fortement inspirées par l'orthodoxie monétariste, attendu que l'euro profite pleinement de la puissance d'un mark désormais partagé.

La Banque centrale européenne pose le débat en termes politiques, perte du droit de seigneurage des États<sup>149</sup>, mais également en termes économiques, tout comme l'ensemble des critères de convergences, émanation d'une politique économique bien définie<sup>150</sup>. En pratique, cela signifie que pour arriver à remplir les exigences, les pays européens n'ont d'autres choix que de se soumettre à la double contrainte stabilité monétaire/désinflation compétitive,

<sup>146</sup> *Traité de Maastricht*, articles 105.1 et 107.

<sup>147</sup> Il est intéressant de noter que les structures de direction de la Bundesbank et de la future Banque centrale européenne sont pratiquement identiques. Voir Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, op. cit., p. 78.

<sup>148</sup> "Il existe aujourd'hui deux modèles: le modèle français, où le gouvernement contrôle simultanément les deux politiques (monétaire et budgétaire), ce qui assure théoriquement une cohérence parfaite, mais ne fournit aucun garde-fou; le modèle allemand, où la Banque centrale, indépendante du pouvoir politique, est constituée en garant de la stabilité des prix. Dans ce modèle, le gouvernement doit, lorsqu'il élabore sa politique économique, tenir compte de la réaction de la banque centrale, ce qui l'oblige à l'infléchir, mais permet des dialogues du genre "je réduis mon déficit public et vous baissez vos taux d'intérêt". Jacques Le Cacheux, Catherine Mathieu et Henri Sterdyniak, "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique", *loc. cit.*, p. 11.

<sup>149</sup> "Si l'on veut couper court à tout comportement spéculatif sur les monnaies, fondé sur des anticipations d'écarts entre les politiques nationales, il importe que les agents économiques soient convaincus du caractère unifié de la politique monétaire. Une organisation intégrée doit donc être mise en place pour définir ex ante l'orientation de la politique monétaire commune. Confier cette tâche à une institution centrale commune, c'est restreindre les compétences des Banques centrales nationales et donc aller à l'encontre de leurs propres préférences bureaucratiques. C'est aussi renoncer à utiliser la monnaie pour atteindre des objectifs politiques nationaux spécifiques. Le refus d'un abandon de la souveraineté nationale en matière monétaire constitue alors une entrave à la mise en place rapide d'une institution centrale commune." Christian Aubin, "L'Union monétaire européenne: une approche politico-économique", *Problèmes économiques*, #2358, 1994, p. 9. "Dans un monde où les marchés sanctionnent les pays qui n'arrivent pas à assurer la stabilité des prix, en imposant des primes de risque sur les taux d'intérêt, les gouvernements n'ont pas d'alternative à la conduite de politiques macro-économiques rigoureuses. Seules des politiques anti-inflationnistes crédibles sont à même de promouvoir l'investissement, la croissance et la création d'emplois. Car leur mise en oeuvre permet des anticipations positives des marchés et des agents économiques, et donc facilite la baisse des taux d'intérêt à long terme." Yves-Thibault De Silguy, "Vers la monnaie unique", *Commentaire*, #74, vol. 19, 1996, p. 278.

<sup>150</sup> Certains auteurs parlent de choix "monétaristes" dans la mesure où la Commission estime le coût de l'inflation supérieur à celui du chômage; il faut donc suivre une politique monétaire discrétionnaire afin de combattre l'inflation anticipée. Dominique Péliissier, "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques", *loc. cit.*, p. 9. Le débat qui se pose est de savoir si l'inflation est une menace toujours d'actualité: pour Jean-Paul Fitoussi, la logique de désinflation compétitive de Maastricht se trompe d'ennemi (le chômage), *Le débat interdit*, op. cit.

doublée d'un ajustement rigoureux privilégiant l'assainissement des finances publiques<sup>151</sup>. En privilégiant les vertus de la rigueur économique, la dynamique monétaire ne se retrouve-t-elle pas aussi à remettre en question un pilier du keynésianisme, son pilier social, qui avait servi à légitimer l'idée de modèle social européen? En effet, en favorisant l'idée de croissance "soutenable", la logique actuelle s'éloigne des principes keynésiens. L'idéologie libérale (monétariste) ne vient-elle pas supplanter l'idéologie keynésienne ?

Ainsi, et outre l'aspect concurrentiel des critères de convergence qui impose un ajustement structurel aux économies européennes, le Traité de Maastricht rappelle à plusieurs reprises le principe d'"une économie de marché ouverte où la concurrence est libre" (art. 102-A). Cette préoccupation sera rappelée en 1993 dans le Livre Blanc<sup>152</sup> qui énonce les grands principes économiques auxquels l'Europe doit s'ajuster.

On sent, à la lecture de ce document officiel, la recherche de la compétitivité extérieure, ouverture et flexibilité étant deux énoncés fréquemment cités. En conséquence de quoi les États doivent réduire leurs déficits publics (politiques budgétaires restrictives) et suivre des politiques monétaires stables afin de faire tendre à la baisse les taux d'intérêt, condition permettant la relance des investissements nécessaires à la modernisation et à la compétitivité des économies. L'objectif est d'acquérir un avantage concurrentiel, une compétitivité accrue dans les secteurs exposés à la concurrence extérieure.

Plus globalement, le Traité de Maastricht a révélé au grand jour les réticences des nations face à la perte d'autonomie dans le cadre d'une structure contraignante. Nous faisons ici référence aux consultations populaires de 1992, à la fois au Danemark et en France, qui ont clairement exprimé le trouble vis-à-vis du bouleversement identitaire qu'appelle l'UEM. Dès lors, et malgré les avantages économiques annoncés<sup>153</sup>, l'euro pose la question politique en

<sup>151</sup> "C'est l'absence de critères structurels de convergence qui est surprenante. Comment a-t-on pu, en particulier, privilégier la monnaie au point d'oublier de retenir le taux de chômage parmi les variables pertinentes?" Gérard Lafay, "L'Europe à la recherche d'une stratégie monétaire", *Problèmes économiques*, #2430, 1995, p. 13. Christian de Boissieu distingue convergence nominale (retenue à Maastricht) et convergence réelle (performance d'emploi, de productivité...), "Union économique et monétaire", *loc. cit.*, p. 53. Il faut toutefois souligner que les critères de Maastricht s'inscrivent dans une dynamique mondiale telle que prônée par le FMI et la Banque Mondiale. Ainsi, la Russie doit, pour profiter des prêts du FMI, maintenir un déficit budgétaire dans les limites des 3,5 % du PIB. L'exemple est transposable à certains États d'Amérique latine (Chili, Paraguay, Brésil...) qui, après des programmes de réduction des déficits budgétaires et d'austérité sociale, peuvent, en 1997, se vanter de respecter les critères de Maastricht! Voir Jean-Pierre Séréni, "Amérique latine: les vertus de la rigueur", *L'Express*, 21/27 novembre 1997.

<sup>152</sup> "L'ouverture des marchés à la libre concurrence est un des objectifs du traité sur l'Union européenne. L'Union a grand intérêt à promouvoir l'ouverture des marchés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté. L'ouverture des marchés est un élément clé de la compétitivité internationale. (...) Un cadre général et ouvert pour des échanges et des relations économiques respectant des règles fixées au niveau international et mises en vigueur multilatéralement, assortie d'une stricte coordination des politiques dans les domaines échappant à ces règles, est le seul moyen de maximiser la croissance dans un monde interdépendant. Mais ce moyen ne peut fonctionner que si l'économie communautaire retrouve une position compétitive à long terme sur les marchés mondiaux. (...) mais la compétitivité européenne chute moins à cause des écarts des coûts sociaux internationaux, dans quelques secteurs, que parce que nous-mêmes souffrons de graves *distorsions structurelles en Europe*." *Livre Blanc. Croissance, compétitivité, emploi: les défis et les pistes pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle*, Bulletin des Communautés européennes, 6/93, 1993, p. 111.

<sup>153</sup> Outre la réduction des coûts liés aux risques de change, l'UEM comporte l'avantage de couronner un marché d'environ 340 millions d'habitants, d'amoinrir les tensions inflationnistes par la discipline de la BCE, d'imposer des finances saines, de mieux adapter l'Europe aux chocs externes tout en faisant de l'euro une monnaie mondiale puissante. "Marché unique, monnaie unique, une évaluation des avantages et coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire", *Économie européenne*, #44, 1990. "Un marché intérieur ne peut réaliser son efficacité dans l'allocation des ressources et ne peut être le siège d'une cohérence macro-économique, qualitativement distincte des ajustements internationaux, que sous l'égide d'une monnaie unique. Cette dernière renforce l'homogénéité des prix de tous les éléments économiques mobiles dans l'espace et remplace les pressions sur les changes par des contraintes de financement dans le traitement des déséquilibres de paiements." Michel Aglietta, "Union monétaire et politique économique", *Les cahiers français*, #244, 1990, p. 37.

termes de souveraineté, de démocratie et de légitimité. C'est toute la dimension politique de l'euro.

Pourtant, on s'entend pour reconnaître que l'avenir de l'Europe passe par un renforcement du consensus entre les différents pays qui la représentent, hormis les courants idéologiques nationalistes et communistes farouchement hostiles au mondialisme ; les solutions purement nationales étant vouées à l'échec dans un monde économique où les rapports de force se tripolarisent. Le véritable enjeu pour l'Europe consiste à profiter pleinement de son intégration économique tout en gérant le fragile équilibre politique entre la nation et la communauté. Au débat relatif au mérite économique de l'euro<sup>154</sup> se superpose donc une perspective politique. C'est à travers les diverses consultations populaires qui porteront le débat monétaire sur la place publique.

### **L'Europe monétaire: contexte et évolution des débats (1970 - 1990)**

Les années soixante-dix sont surtout caractérisées par l'instabilité monétaire. La crise du SMI, qui va culminer en 1971, débouche pour l'Europe sur les Accords de Bâle (mars 1972) et de Bruxelles (avril 1972), qui vont proposer principalement des mesures techniques sur le plan monétaire; c'est, comme nous l'avons mentionné, la solution du serpent monétaire. Malgré tout, la construction monétaire européenne est victime d'"eurosclérose"<sup>155</sup>: aux ambitieux projets d'UEM va succéder la délicate gestion des chocs pétroliers (1973/79) et la mise en place de nouvelles normes monétaires internationales, exposant les monnaies européennes à de fortes amplitudes de fluctuations.<sup>156</sup>

Force est de constater qu'à l'externe, l'Europe doit faire face à un système de changes flottants mal contrôlé alors qu'à l'interne, on assiste à une désynchronisation croissante des conjonctures économiques entre les pays membres ainsi qu'à des évolutions fort divergentes, notamment au niveau des taux d'inflation. Réagissant aux turbulences internationales, les pays européens ont préféré user de mesures unilatérales : c'est le règne du "chacun pour soi" au détriment d'actions coordonnées.

Le Conseil de Brème, en 1978, va marquer la fin de cette période d'inertie. Ce système, en effet, vise "à établir une coopération monétaire plus étroite aboutissant à une zone de stabilité en Europe". Un numéraire commun, l'Écu, défini à partir d'un panier de monnaies, a d'abord été créé (voir tableaux ci-après). Un système de taux de change stables mais ajustables relie les monnaies entre elles, le seuil de divergence étant fixé à 2,25%. Enfin, un effort de solidarité est exigé dans la mise en commun de réserves et dans la répartition des charges d'intervention.

---

<sup>154</sup> "Les économistes « néo-keynésiens » plaident pour des budgets généreux, propres à augmenter le revenu disponible, donc la consommation et, partant, l'investissement et la production. Leurs détracteurs rétorquent qu'assainir les finances publiques est bon en soi et que l'austérité peut provoquer la relance. En termes de croissance, le déficit ne paie pas." *Le Monde*, 29 octobre 1996.

<sup>155</sup> Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire*, op. cit., p. 19

<sup>156</sup> La Conférence de la Jamaïque de janvier 1976 entérine la naissance d'un nouvel ordre monétaire international. Ainsi, le prix officiel de l'or est aboli, chaque pays adopte le régime de change, fixe ou flexible, de son choix.

**TABLEAU 3**  
**Part de six monnaies nationales dans la monnaie européenne (%)**

	Écu 13/3/79	Écu début 1984	Écu fin 1990
<i>Mark allemand</i>	33,0	37,1	30,3
<i>Florin néerlandais</i>	10,5	11,3	9,4
<i>Franc français</i>	19,8	16,7	19,3
<i>Lire italienne</i>	9,5	7,9	9,8
<i>Livre sterling</i>	13,4	14,9	12,6
<i>Franc belge/lux</i>	9,6	8,4	8,1

Source: Philippe Jurgensen, *Écu, naissance d'une monnaie*, JC Lattès, 1991, p. 317.

**TABLEAU 4**  
**Le mécanisme de divergence**

	Poids effectif 13 mars 1979	Écart maximum de divergence	Seuil de divergence
<i>Deutschemark</i>	32,98%	1,508%	1,131%
<i>Franc français</i>	19,83%	1,804%	1,353%
<i>Livre sterling</i>	13,34%	-	-
<i>Lire italienne</i>	9,50%	5,428%	4,071%
<i>Florin néerlandais</i>	10,51%	2,013%	1,510%
<i>Franc belge/lux</i>	9,63%	2,035%	1,527%
<i>Couronne danoise</i>	3,06%	2,181%	1,636%
<i>Livre irlandaise</i>	1,15%	2,224%	1,735%
Total	100,00%		

Source: Michel Lelart, *La construction monétaire européenne*, Dunod, 1994, p. 45.

Malgré une série d'ajustements, preuve en fin de compte d'un système caractérisé par la flexibilité, le SME devait avoir pour effet de renforcer la coopération monétaire. Parallèlement à cet effort de convergence pour les indicateurs monétaires<sup>157</sup>, l'Acte Unique de 1986 vient

<sup>157</sup> "On peut s'interroger sur l'ampleur de la convergence nécessaire: dans son acceptation la plus étroite, elle touche seulement les politiques monétaires, appuyant les politiques de change du SME et la réduction du taux d'inflation; l'approche la plus large retenue par la décision de mars 1990 inclut les politiques budgétaires, la fiscalité, les balances des paiements et la mise en place d'un <<marché compétitif ouvert>> (...). Cet élargissement presque inévitable du problème fait de la convergence un élément central de l'Union économique et monétaire. Le SME apparaît, en ce domaine, le stimulant efficace d'un consensus de politique économique entre les États, alors qu'au cours des années soixante-dix, la défaillance du système communautaire de surveillance et de coordination avait été

poursuivre l'intégration économique de l'espace européen. Aussi, et au risque de nous répéter, l'intégration monétaire est perçue comme inextricablement liée à l'achèvement de l'intégration économique

---

l'une des causes principales de l'échec du serpent." Philippe Jurgensen, *Écu, naissance d'une monnaie*, JC Lattès, 1991, p. 90.

**TABLEAU 5.**  
**Historique des réalignements des monnaies du SME, 1979-1993 (%)**

Dates/ monnaies	B/LFR	DKR	MM	DR	ESC	FF	HFL	IRL	LIT	PTA	UKL
24/09/79		-3,00	+2,00								
30/11/79		-5,00									
23/03/81									-6,00		
05/10/81						-3,00	+5,50		-3,00		
22/02/82	-8,50	-3,00									
14/06/82			+4,25			-5,75	+4,25		-2,75		
21/03/83	+1,50	+2,50	+5,50			-2,50	+3,50	-3,50	-2,50		
18/05/83	-1,90	-1,90	-1,90			-1,90	-1,90	-1,90	-1,90		
17/09/84											
22/07/85	+2,00	+2,00	+2,00			+2,00	+2,00	+2,00	-6,00		
07/04/86	+1,00	+1,00	+3,00			-3,00	+3,00				
04/08/86									-8,00		
12/01/87	+2,00		+3,00				+3,00				
08/01/90									-3,68		
14/09/92	+3,50	+3,50	+3,50		+3,50	+3,50	+3,50	+3,50	-3,50	+3,50	+3,50
17/09/92										+5,00	
23/11/92					-6,00					-6,00	
01/02/93								-10,0			
14/05/93					-6,50					-8,00	

Source: Frank Genin, *Monnaie européenne, Économica, 1995, p. 26.*

Le Sommet de Maastricht, qui s'est tenu en décembre 1991 pour s'achever par la signature du Traité sur l'Union européenne, avalise les propositions du Rapport Delors et engage ainsi l'Europe vers une unification monétaire. La marche vers l'UEM reprend les grandes orientations proposées par le Rapport Delors: une monnaie unique, une obligation de convergence, l'indépendance de la future Banque centrale européenne<sup>158</sup> et un processus à échéances datées.

Pourtant, les débats sur l'intégration monétaire en Europe n'ont pas, au cours des dernières années, profondément évolué, le modèle de "Zone monétaire optimale" étant, trente ans plus tard, encore abondamment appliqué<sup>159</sup>. La libéralisation complète des mouvements de capitaux dans le cadre européen, prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 1990, aura évidemment accentué le phénomène dit du "triangle des incompatibilités".

L'expérience avortée du Rapport Werner n'aura néanmoins pas été vaine. Ainsi, au lendemain de la présentation du Rapport Marjolin (1975), Polly Reynolds Allen présente ce qu'il considère être les conditions minimales requises pour une Union Monétaire. Ces trois conditions, selon l'auteur, pourraient faire l'objet d'un consensus entre les pays membres:

<sup>158</sup> Le Traité de Maastricht prévoit, dès le début de la deuxième phase, la mise en place de l'Institut monétaire européen (IME). Cette organisme a pour tâche de renforcer la coordination des politiques monétaires en vue d'assurer la meilleure stabilité des prix possible. Pour un point de vue du président de l'IME, voir Alexandre Lamfalussy, "Les perspectives de l'Union monétaire en Europe", *Commentaire*, #68, vol. 14, 1994.

<sup>159</sup> Voir Armand-Denis Schor, *La monnaie unique*, op. cit., pp. 37-57. Tommaso Padoa-Schioppa, *Efficacité, stabilité, équité*, Économica, 1987.

First, in any monetary union either there must be a single currency or, if there are several currencies, these currencies must be fully convertible, one into the other, at immutably fixed exchange rates, creating effectively a single currency. Second, as the immutability of fixed exchange rates depends upon mutually consistent monetary policies within the union, there must be an arrangement whereby monetary policy for the union, including control of high-powered money and regulations affecting the commercial bank's ability to create money, is determined at the union level, leaving no national autonomy in monetary policy. Finally, since there can be only one rate of exchange between an external currency, there must be a single external exchange-rate policy. Toward this end, the national authorities must relinquish individual control over their international reserves and invest such control in a union authority.<sup>160</sup>

Cette présentation consensuelle d'une Union Monétaire est intéressante dans la mesure où dans l'optique du Rapport Delors, c'est l'option "maximaliste" d'une monnaie unique et une Banque centrale indépendante. Cette perspective peut s'expliquer par la volonté de doter l'Europe d'une entité monétaire individualiste et crédible, ayant pour vocation de devenir à terme une monnaie internationale.

Deux lignes directrices se dégagent de cette perspective. La question politique, posée avec encore plus d'acuité par l'approche "institutionnelle" du Rapport Delors, qui conditionne comme principale caractéristique pour la Banque centrale européenne une indépendance vis-à-vis des autorités politiques nationales ; et la question économique, intimement liée à la précédente dans la mesure où "le statut des organes chargés de la politique monétaire influe largement sur le contenu de cette politique"<sup>161</sup>, qui interroge la façon dont la politique monétaire, budgétaire et la politique des revenus s'articulent, conformément au policy mix.

---

<sup>160</sup> Polly Reynolds Allen, *Organization and Administration of a Monetary Union*, Princeton Studies in International Finance, #38, 1976, p. 4.

<sup>161</sup> Marie-Ange Debon-Jay, Frédéric Lemoine et Pierre Merviel, *Économie de l'intégration européenne*, op. cit., p. 283.

## Le Livre vert

Le Sommet de Cannes (26/27 juin 1995) est intéressant à bien des égards. Il marque la présentation du Livre vert, scénario de référence quant au passage à la monnaie unique<sup>162</sup>. La Commission a dû trancher entre plusieurs scénarios afin d'entamer les préparatifs adéquats et doter le projet d'une plus grande crédibilité par un signal politique clair<sup>163</sup>. Ce document vient également rappeler l'environnement budgétaire et monétaire de la zone constituée par les pays signataires. Il est important de confirmer la ferme volonté de conclure le processus, surtout face aux multiples crises monétaires qui touchent le vieux Continent (entre l'été 1992 et la fin 1996<sup>164</sup>).

Même s'il avait le mérite de la simplicité, le premier scénario dit du "big bang" (basculement de l'ensemble des secteurs à la monnaie unique en une seule fois) s'est révélé psychologiquement trop brutal et techniquement infaisable<sup>165</sup>. L'approche du "big bang décalé" (fixation des parités comme préalable au basculement) avait le défaut de manquer de crédibilité, notamment vis-à-vis des marchés financiers, en s'étirant dans le temps. La vision britannique<sup>166</sup>, ou scénario du marché, est très vite apparue comme manquant de prévision en laissant trop de libertés aux forces du marché.

C'est finalement l'esprit du Traité de Maastricht qui l'a emporté. Le quatrième scénario, qualifié de "graduel", prévoit un processus à la fois simple, crédible et le plus court possible, avec plusieurs basculements successifs, ce qui minimise les coûts de transaction. Les Allemands, plutôt partisans d'une approche décalée, ont accepté la volonté générale en insistant, en contrepartie, sur la nécessité pour les États participants de respecter avec la plus grande rigueur les critères de Maastricht, voire d'en affirmer le caractère permanent.<sup>167</sup>

## LA PHASE PRÉPARATOIRE

<sup>162</sup> "Passage à la monnaie unique: les propositions du Livre vert de la Commission européenne", *Problèmes économiques*, #2430, 1995.

<sup>163</sup> "La crédibilité dépend du degré de confiance des agents économiques dans la capacité des autorités à mener à bien la politique annoncée." Michel Dévoluy, *L'Europe monétaire*, Hachette, 1996, p. 115.

<sup>164</sup> Pour un historique de ces crises, voir Jean-Pierre Patat, *Histoire de l'Europe monétaire*, La découverte, 1998, pp. 76-88. Le 2 août 1993, les marges de fluctuation du SME sont élargies de 2.25% à 15%.

<sup>165</sup> "Pour la France seule, c'est un total de quelques 7 milliards de pièces nouvelles qu'il faudra frapper, stocker et distribuer." Philippe Marchat, "La France et la monnaie unique", *Défense nationale*, 1996, p. 104.

<sup>166</sup> Margaret Thatcher déclara lors du Sommet de Hanovre en juin 1988: "Je n'imagine pas qu'une banque centrale commune puisse voir le jour de mon vivant et je ne partage pas la vision des États-Unis d'Europe dotés d'une monnaie unique." Cité par Jean-Louis Roy, *L'Europe du 21e siècle*, Hurtubise, 1989, p. 23.

<sup>167</sup> C'est avec cette perspective qu'il faut interpréter le "Pacte de stabilité pour l'Europe" présenté à l'époque par le Ministre allemand des finances Théo Waigel. Ce document envisage la révision des critères de Maastricht à la hausse (50% au lieu de 60% du PIB pour la dette, 1% au lieu de 3% pour le déficit), considérant ces propositions comme "marges de sécurité nécessaire". La rigueur monétaire devra s'appliquer au risque de voir des "mécanismes de sanctions" condamner les États jugés trop laxistes. *Les Échos*, 13 décembre 1995. Ainsi, en cas de dépassement des 3% du PIB, l'État fautif doit déposer une somme égale à 0,2% du PIB. Le pays ne retrouve son dépôt qu'après redressement rapide de ses finances. Pour un déficit de 3,1%, l'amende passe à 0,21% du PIB. *Le Monde*, 14 décembre 1996.

Nous l'avons dit, il était important de fixer des critères auxquels chaque État se conformerait afin de faire converger des indicateurs économiques parfois divergents. Pourtant, il apparut très vite que respecter les critères de convergence (notamment la rigueur budgétaire des 3%) pendant une période limitée jusqu'à l'épreuve de passage, pour reprendre des "mauvaises" habitudes par la suite, n'aurait pas grand sens. C'est donc pour remédier à de tels comportements que le pacte de "stabilité et de croissance" fut présenté à Amsterdam les 16 et 17 janvier 1997.

### **Le pacte de stabilité et de croissance**

Inspiré par les autorités allemandes<sup>168</sup>, ce texte prévoit la mise en fonction de la procédure dite de déficit excessif (article 104C du traité de Maastricht), soit la limitation de 3% du PIB. Ce critère devient dès lors intangible tandis que son dépassement, sauf circonstances exceptionnelles, entraîne des sanctions financières, décidées par le Conseil. Ce pacte rend également possible un mécanisme de "respiration budgétaire" via les "stabilisateurs économiques"<sup>169</sup>. Dans les faits, il réaffirme le besoin de coordination accrue des politiques économiques à l'intérieur de l'Union monétaire.

---

<sup>168</sup> Bien évidemment, ce sera l'occasion d'assister à une intensification du débat opposant les tenants de la rigueur à ceux qui voyaient dans ce nouveau chapitre un carcan à la souveraineté supplémentaire et un obstacle à l'emploi. Lors de ce Conseil, à la demande française, il fut rappelé que l'emploi reste "maintenu au premier rang des préoccupations politiques de l'Union". Également, "Non seulement le pays membre perd de la maîtrise de son solde budgétaire, ce qui limite quantitativement l'indépendance de sa politique économique, mais il accepte d'avance d'éventuelles sanctions et amendes imposées par une entité supranationale." Armand-Denis Schor, "Économie politique de l'euro", *Notes et Études documentaires*, #5095, 30 juin 1999, p. 140.

<sup>169</sup> "La logique est de rechercher la réduction du déficit et même l'équilibre lorsque la conjoncture est bonne, de manière à dégager des marges de manœuvre pour, le cas échéant, pouvoir laisser s'accroître le déficit dans la limite des 3% lorsque les circonstances sont moins favorables." Jean-Pierre Patat, *Histoire de l'Europe monétaire*, La Découverte, 1998, p. 92

LE LANCEMENT DE L'EURO<sup>170</sup>

Le 31 décembre 1998, la Commission européenne fixa un taux de conversion irrévocable entre l'euro et les 11 monnaies participantes<sup>171</sup>.

**TABLEAU 8**  
**Le tableau de conversion proposé par la Commission européenne**

<b>L'EURO :</b>	6, 559657 franc français 1, 95583 marks 1 936, 27 liras 40, 3399 francs belges 40, 3399 francs luxembourgeois 166, 386 pesetas 0, 787564 livre anglaise 2, 20371 florins néerlandais 13, 7603 schillings autrichiens 200, 482 escudos portugais 5, 94573 marks finlandais <b>1, 17 dollar US</b>
-----------------	---

*Source: Libération, 31 décembre 1998.*

À cette occasion, et constatant l'effort de convergence entre leurs indicateurs de performance économique, onze États acceptaient de se doter d'un instrument de paiement commun géré par une institution fédérale.

<sup>170</sup> L'appellation euro, décidée à Madrid en décembre 1995, est le résultat d'une volonté allemande qui voyait dans la précédente appellation, Écu (European currency unit), outre une traduction délicate, Écu en Allemand (*E-Kuh*) signifiant "vache électrique", une connotation inflationniste.

<sup>171</sup> Les monnaies britanniques et suédoises ne participent pas à ce mécanisme. La drachme grecque adhéra à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Pour sa part, la couronne danoise a adhéré la 1<sup>er</sup> janvier 1999 au SME bis, preuve d'une volonté, à terme, de s'intégrer à la zone euro. Voir "Les voisins restent à la porte", *La tribune*, 1<sup>er</sup> décembre 1998.

### Des premiers pas difficiles

"L'euro a démarré un peu fort."<sup>172</sup> Certes, avec une parité 1 euro pour 1,17 dollar, nombreux sont ceux qui considèrent que la monnaie européenne fut dès le départ surévaluée, ce qui expliquerait sa baisse continue, et sa chute récente à 0,89\$<sup>173</sup>. En fait, depuis son lancement, la chute de l'euro a atteint 23%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de fait. La différence entre taux de croissance et taux d'intérêt entre l'Europe et les États-Unis semblent être la principale cause de la faiblesse de l'euro-onze<sup>174</sup>. Plus grave, la faiblesse politique de l'euro<sup>175</sup> associée aux maladresses de communication de la BCE, inquiète les marchés qui semblent accorder peu de confiance et de crédibilité au projet politique européen.

Malgré tout, l'internationalisation de l'euro semble bien engagée et ce, même si elle relève davantage d'un héritage que d'une réelle affirmation<sup>176</sup>. Il ne reste plus qu'à espérer que la diffusion des pièces et billets à partir de 2002 permette de surmonter les résistances d'ordre psychologiques encore à l'œuvre aujourd'hui et d'asseoir la crédibilité politique de l'euro.

---

<sup>172</sup> Christian de Boissieu, "Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête", *Libération*, 4 décembre 1999.

<sup>173</sup> Pascal Riché, "Euro: les raisons d'une chute sans fin", *Libération*, 4 mai 2000. Également, Cécile Prudhomme et Philippe Ricard, "L'euro tombe à son plus bas niveau historique", *Le Monde*, 26 avril 2000.

<sup>174</sup> "C'est la conséquence des performances impressionnantes de l'économie américaine. On attend toujours son atterrissage en douceur. Et il ne vient pas. Le PIB américain croît, en rythme annuel de 4% alors que l'Euroland, elle, est aux alentours de 3%. En fait, à 1 dollar, j'estime que l'euro est proche de sa valeur. En parité de pouvoir d'achat, l'euro serait à 1,03 ou 1,04 dollar." Christian de Boissieu, "Le ciel ne nous est pas tombé sur la tête", *Libération*, Op. Cit.

<sup>175</sup> "Faute d'interlocuteurs politiques fiables capables d'entendre leur message, les banquiers de Francfort en sont réduits à agir comme ils le peuvent pour colmater les brèches. Le seul instrument à leur disposition est l'arme du taux d'intérêt, en l'occurrence parfaitement inadaptée pour freiner l'actuelle chute de l'euro. Mais qui risque de se révéler efficace pour ralentir la croissance. L'union monétaire sans union politique: L'Eurolande démontre que cela ne fonctionne pas." Jean Quatremer et Pascal Riché, "Le silence des onze fait de la BCE une orpheline", *Libération*, 28 avril 2000.

<sup>176</sup> "L'euro est la deuxième monnaie la plus utilisée au niveau international, après le dollar et devant le yen. Cette situation reflète l'héritage provenant des anciennes monnaies nationales des pays de la zone euro, qui ont été remplacées par l'euro. (...) Comparée aux États-Unis, la zone euro a un PIB inférieur, mais contribue pour une part plus importante aux exportations mondiales et dispose d'un système bancaire plus vaste, les marchés d'actions et de titres de créance étant, quant à eux, de dimensions plus modestes." Bulletin mensuel de la BCE, "Les premiers pas de l'euro comme monnaie internationale", *Problèmes économiques*, # 2 635, octobre 1999, p. 19. Sur l'internationalisation de l'euro, voir l'ouvrage très détaillé de Jean-Pierre Pauwels et Yves Windelincx, *L'Europe, l'euro et le commerce mondial*, Vuibert, 1999, 199 pages.

### En guise de synthèse

Le Marché Commun va appeler une organisation monétaire au sein de l'Europe dans le cadre d'une expansion intra régionale du commerce par l'intégration propensive des marchés. Ce n'est pourtant qu'avec les Plans Barre et Werner que l'autonomie des nations est remise en cause sur le plan monétaire. Rappelant au passage la dimension politique du projet, l'UEM suppose une politique monétaire commune voire unique. Les espoirs déçus du Rapport Werner vont finalement déboucher sur un système monétaire (SME) qui apportera une certaine stabilité monétaire, mais qui reste somme toute éloigné d'un projet d'UEM dans la mesure où les décisions nationales ainsi que les forces du marché (crises de 1992-97)<sup>177</sup> demeurent souveraines dans le processus.

Si le Traité de Rome prévoyait, dans la logique du Marché Commun, une coordination des politiques économiques, la nécessité d'une Union Économique, voire d'une Union Monétaire, ne s'est pas tout de suite manifestée. La stabilité du système international de Bretton Woods, système de taux de change fixes, peut expliquer cette absence de préoccupations. Avec la fin de la période transitoire (1969), il apparaît nécessaire d'approfondir et de consolider les acquis du Marché Commun en accentuant la coordination des politiques économiques et en promouvant la coopération monétaire. Le Rapport Werner, plan d'UEM en trois étapes, est le résultat de cette prise en compte.

Face au dérèglement du système monétaire international, l'Europe abandonne l'ambition du Rapport Werner au profit d'une alternative plus modeste, le serpent monétaire. Il faut attendre la fin des années 1970 et la mise en place du SME pour voir le dossier monétaire de nouveau évoqué. Malgré une notable avancée dans la promotion de la stabilité des changes au cours de cette décennie, il faut attendre 1989 pour que soit présenté un nouveau plan d'UEM.

Sur la lancée de l'Acte Unique (1986), nous pensons notamment au processus de libération des capitaux, l'intégration économique et monétaire de l'Europe apparaît plus que jamais incontournable. Tout en facilitant les échanges à l'interne au sein du Marché Unique, l'Union Monétaire est présentée comme l'instrument privilégié d'échanges pour le commerce avec l'étranger, et comme l'élément régulateur dans le domaine des relations financières internationales. Le Rapport Delors vient souligner l'évolution de l'Europe sur la scène économique internationale, mais c'est également la question politique de l'intégration européenne qui est posée par la monnaie unique.

Avec le processus par étapes présenté par le Rapport Delors, l'Europe s'engage dans une dynamique irréversible débouchant à terme sur une monnaie unique. Ce processus comporte une dimension économique dans la mesure où l'on assisterait à l'achèvement du Marché Unique, et aussi une dimension politique, car une Banque européenne supranationale impliquerait la concrétisation d'un transfert de compétences pouvant déboucher à terme sur une Europe toujours plus unifiée. Comme le signale Armand-Denis Schor:

---

<sup>177</sup> Sur cette crise des changes, voir également l'article de Renzo G. Auesani, Giampiero M. Gallo et Mark Salmon, "On the Nature of Commitment in Flexible Target Zones and the Measurement of Credibility: The 1993 ERM Crisis", *EUI Working Papers in Economics*, #95/6, 1995. À partir de la théorie des Zones cibles de Williamson, les auteurs insistent sur la notion de crédibilité en marché ouvert. Sur L'Europe, les auteurs écrivent: "The additional desire to impose convergence on the participating economies prior to European Monetary Union set a constraint on the system that it was eventually unable to bear and it was quite simply not designed to achieve this objectives. The policy coordination role explicitly recognised within the Maastricht Treaty appears to have taken a secondary role and the burden for achieving coordination and convergence was laid on the ERM.", p. 16.

La monnaie unique est un commencement plus qu'un achèvement: elle crée la nécessité d'un gouvernement économique et à vocation à devenir un catalyseur de l'identité européenne.<sup>178</sup>

---

<sup>178</sup> Armand-Denis Schor, "Économie politique de l'euro", *op. cit.*, p. 161.

## CONCLUSION

Depuis ses tout débuts, la construction de l'Europe communautaire a été animée par une dynamique foncièrement économique, elle-même précédée par une ambition politique plus ambitieuse. Motivés par le souci de préserver l'Europe d'un nouveau conflit dévastateur, les pères fondateurs ont imaginé une "méthode" originale où les "solidarités de fait", de par les interdépendances économiques qu'elles suscitent, conditionneraient les nouvelles relations entre nations européennes, ces dernières étant vouées à s'intégrer dans un ensemble régional toujours plus individualisé. Ainsi, dès le Traité de Rome, en 1957, et le processus d'intégration par le commerce qu'il met en branle, les États européens se trouvèrent impliqués dans un processus intégratif relevant surtout de mécanismes économiques, toute ambition politique prématurée pour l'Europe (Échec de la CED en 1954) ayant été contredite par les souverainetés nationales.

Pourtant, avec les avancées successives du processus d'interpénétration économique, c'est peu à peu le domaine de compétences des États qui est réduit, ce qui constitue une conséquence logique, du projet intégratif originel. Cet effet d'entraînement consistant à créer des solidarités économiques pour déboucher sur une intégration politique n'apparaît pourtant pas comme un processus coulant de source. Il ne s'agit pas là d'un processus historique linéaire. En effet, à la vision fédéraliste de l'Europe a toujours répondu une réponse intergouvernementale plus limitée dans le partage des souverainetés<sup>179</sup>. Dans la mesure où elle est au croisement de l'intégration économique et de l'intégration politique<sup>180</sup>, l'intégration monétaire européenne, lancée dès le milieu des années soixante, exprime bien cette complexité.

De fait, le lancement de l'euro est venu rappeler la persistance de certaines problématiques. Ainsi, la nouvelle structure de pouvoir décisionnel<sup>181</sup>, l'abandon de certaines pratiques économique-politique (les dévaluations compétitives<sup>182</sup>...), le rôle international de l'euro<sup>183</sup>,

<sup>179</sup> "La construction européenne est un modèle *sui generis*, qui échappe aux classifications. Il est probable que son cours repose longtemps encore sur ce mélange et cet équilibre pragmatique entre des éléments fédéraux et des éléments intergouvernementaux." Yves-Thibault De Silguy, *L'Euro*, Librairie générale de France, 1998, p. 389.

<sup>180</sup> "Jusqu'à présent, la construction européenne ressemble autant à (...) une "intégration négative", par suppression des discriminations entre les agents économiques à l'intérieur d'un espace unifié, qu'à une "intégration positive" par adoption de politiques communes. (...) Loin d'offrir un nouveau système politique et social vers lequel pourraient se tourner les loyautés, la Communauté se présente comme une superposition de compétences plus ou moins emboîtées à laquelle répond une dispersion accrue des allégeances. (...) l'intégration par le marché contribue à démultiplier les sentiments d'appartenance plutôt qu'à les réorienter vers un nouveau centre." Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale*, PFNSP/Dalloz, 1992, p. 196.

<sup>181</sup> "La dynamique de la construction européenne, puissamment renforcée par la monnaie unique, pousse dans le sens du fédéralisme. Inéluctablement, semble-t-il, le budget communautaire européen évoluera au-delà des sommes symboliques (...). Ce jour-là, il se posera très clairement la question de contrôle." Pascal Riché et Charles Wyplosz, *L'Union monétaire de l'Europe*, Éditions du Seuil, 1993, p. 227.

<sup>182</sup> La dévaluation dite compétitive d'une monnaie abaisse, temporairement, les prix relatifs des biens et services et favorise, pour peu de temps, les exportations de l'État qui y procède. "La renonciation aux taux de change doit conduire les nations devenues par définition régions à prévoir des instruments de gestion des chocs externes asymétriques affectant la demande de leurs produits ou l'offre de leurs facteurs. Dans le cas contraire, les effets pervers sont nombreux: effets sur l'emploi et la désertification des régions, réduction du commerce intra-régional au profit du reste du monde et augmentation des taux d'intérêt de l'Union, nouvelle orientation économique accélérée des régions, déformation de la structure économique de la région affectée au profit du secteur des biens non-

l'harmonisation fiscale<sup>184</sup>, l'acceptation psychologique de cette nouvelle monnaie par les populations ou les rigidités structurelles du monde du travail<sup>185</sup>, sont quelques uns des défis que devra relever l'euro afin de pleinement s'affirmer.<sup>186</sup>

Répetons-le, il semble que les préoccupations qui motivent l'UEM préconisée par l'actuelle dynamique d'intégration ne sont plus keynésiennes mais stratégiques<sup>187</sup> même si la dimension politique demeure. Comment réaliser l'euro sans volonté politique? Néanmoins, celle-ci n'apparaît-elle pas subordonnée à des critères économiques d'ajustement à des rivalités externes, aux lois du marché mondial, qui imposent une perspective nouvelle? Le processus n'est plus introverti, mais extraverti<sup>188</sup>. L'Europe monétaire devient "l'intermédiaire structurant" des économies européennes, questionnant par le fait même la notion d'accompagnement social<sup>189</sup>. C'est justement là que le projet européen semble avoir dévié de sa conception première pour s'inscrire davantage dans une conception dite de seconde génération<sup>190</sup>, où la dimension politique reste pourtant présente quoique subordonnée. L'Europe politique apparaîtrait dorénavant comme une conséquence de la dynamique monétaire plutôt que comme son expression. Le monétaire passe du statut instrumental à celui de finalité. La monnaie européenne permettrait la création d'une souveraineté régionale partagée, toute politique nationale autonome étant vouée à l'échec dans un monde où l'interdépendance multiple transgresse l'étanchéité des nations. Le marché et le social font

---

échangeables, effets pervers sur les régions défavorisées et sur l'Union des mécanismes de redistribution des richesses, notamment ceux qui privilégient les transferts en faveur des revenus des ménages." L'auteur semble particulièrement intéressé par le modèle de ZMO appliquée à l'Europe, c'est d'ailleurs là tout l'intérêt de cet article. Philippe Narassiguin, "La problématique de la monnaie unique et son application au cas de l'Europe", *Revue d'économie politique*, #106, vol. 6, 1992, p. 839.

<sup>183</sup> "L'analyse des facteurs économiques susceptibles d'influencer le rôle international de l'euro permet de dégager deux grandes catégories: il s'agit des facteurs de taille (par exemple, le montant des transactions transfrontières de la zone euro avec le reste du monde et la dimension de ses marchés de capitaux intérieurs) et des facteurs de risque (par exemple le risque d'inflation)." Bulletin mensuel de la BCE, "Les premiers pas de l'euro comme monnaie internationale", op. cit., p. 19. On peut s'interroger sur la création, à terme, d'un "G3" monétaire.

<sup>184</sup> Lors du Conseil européen des 12 et 13 décembre 1997, il fut proposé un code de bonne conduite fiscale. Les deux autres composantes de ce "paquet fiscal" sont l'épargne et les intérêts et redevances. "Sur le plan fiscal, la coexistence de budgets de différentes natures et les programmes de relance conjoncturel, qui vont probablement s'y ajouter rendent malaisé tout pronostic quant à la future politique de coordination ou de budget fédéral. Les limites de dette publique et de déficit budgétaire imposées par le traité ont seulement pour but d'inviter chacun des pays membres à mettre de l'ordre dans son économie, en vue de l'Union. L'enjeu d'harmonisation de la fiscalité et des dépenses publiques communes demeure encore à être fixé." Emmanuel Nyahoho, "L'accord monétaire de Maastricht et ses implications de politiques économiques", *Études internationales*, vol. XXIV, #2, 1993, p. 383. Le pacte de stabilité et de croissance répond en partie à ces questions.

<sup>185</sup> "(...) passer dans un proche avenir à la monnaie unique en ignorant les différences sociales et structurelles entre les pays membres ne procède pas d'une saine application du principe de subsidiarité. (...) ceux qui, sans négliger les acquis de la désinflation, entendent favoriser l'expansion économique et la lutte contre le chômage, vont perdre définitivement la possibilité de mettre en oeuvre des politiques anticycliques, a fortiori celle de recourir à un ajustement du taux de change." L'auteur fait remarquer qu'il aurait été judicieux de retenir un indicateur mesurant le taux d'inflation pour un même taux de chômage. André Gjerbine, "Des écus et des chômeurs?", *Le débat*, #71, 1992, p. 19.

<sup>186</sup> Sur ces problématiques, voir, Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *La monnaie unique en débat*, Syros, 1997, 168 p.

<sup>187</sup> Soit l'établissement d'un rapport de force et de développement d'avantages compétitifs pour des États liés par une entente économique régionale.

<sup>188</sup> Voir Jord OPPERMANN, *Rapport Werner/Rapport Delors: Deux perspectives d'Union Économique et Monétaire*, Mémoire de maîtrise en science politique, UQAM, 1997.

<sup>189</sup> "Depuis des années, l'Union européenne s'enferme dans ses propres contradictions. En toute bonne foi, la plupart des dirigeants des États européens affirment vouloir préserver l'économie sociale de marché et éviter l'ultra libéralisme. Or, simultanément, ils se soumettent à la mécanique inexorable du mondialisme et acceptent l'abandon de toute véritable préférence communautaire, aggravant les effets du libre-échange par une politique monétaire surannée." Gérard Lafay, *L'Euro contre l'Europe*, Arléa, 1997, p.135.

<sup>190</sup> Sur ces modèles d'intégration, voir les travaux de Christian Deblock et Dorval Brunelle., op. cit.

désormais cause commune dans le projet monétaire européen dont les critères de convergence et le pacte de stabilité et de croissance définissent les grandes lignes. Il y aurait eu "rupture"<sup>191</sup> à l'intérieur du processus.

La spécificité de son modèle intégratif, fondamentalement politique, fera du cas européen un cas bien particulier dans l'histoire<sup>192</sup>. Tant dans son interprétation théorique que dans l'élaboration d'un modèle propre, l'Europe a toujours dû gérer son édification avec un pragmatisme de circonstance du fait, principalement, de l'originalité même de son projet d'intégration. Pourtant, la question monétaire, qui se pose avec acuité, soulève la question de savoir si l'Europe est prête à faire face à un rendez-vous qui concrétiserait l'irréversibilité d'un processus politique lancé avec la CECA. L'ultime étape de l'UEM sera finalement révélatrice de l'ambition des États européens de réaliser un projet politique commun par le véhicule économique. Enfin, si aujourd'hui la construction européenne semble souffrir d'un déficit identitaire, indispensable accompagnement de l'euro, c'est bien peut-être parce que sa dynamique constructive a dévié d'une ambition politique et introvertie, vers un projet plus économique et extravertie, le tout sous l'incidence de forces structurantes mondiales essentiellement inspirées par une tripolarisation des pôles de croissance. L'Europe ne ferait-elle donc que s'adapter, pour mieux s'y confondre, à une tendance économique mondiale<sup>193</sup>? L'instauration de l'euro doit être placée dans un contexte historique précis. Dès lors, l'Europe s'inscrit dans un tout, elle en est à la fois le reflet et l'exemple.

---

<sup>191</sup> Comme l'écrit Panayotis Soldatos: "La finalité d'intégration politique de l'Europe s'éclipse, sans nécessairement disparaître, derrière (...) la valorisation des impératifs économiques (...), aussi la CE s'insère-t-elle plus aujourd'hui dans la logique des blocs régionaux agissant sur la globalisation de l'économie et de ses défis.", *L'Amérique du nord et l'Europe communautaire: intégration économique, intégration sociale?*, PUQ, 1994., p. 93.

<sup>192</sup> "L'Union économique et monétaire ne doit pas rester simplement un facteur de compétitivité économique. Cette compétitivité n'a de sens que si elle permet de regagner des marges de manœuvre perdues en raison de l'internationalisation croissante de nos économies et que si elle est mise au service d'un projet de société. Le premier objectif devrait donc consister à préserver les éléments essentiels de l'identité européenne. (...) Un objectif plus ambitieux mais complémentaire consistera ensuite à tenter d'influencer dans ce sens les relations internationales et, particulièrement, les relations entre les pays riches et pays pauvres." Philippe Bonzom, "L'union de l'Europe: raisons économiques, conséquences politiques", sous la direction de Martine Méheut, *Le fédéralisme est-il pensable pour une Europe prochaine?*, Éditions Kimé, 1994, p. 152.

<sup>193</sup> "La principale différence qualitative introduite par la notion de globalisation tient au fait que, dans une économie internationale, l'essentiel des activités économiques sont étroitement liées à l'État lui-même et s'inscrivent dans le cadre des relations d'échanges qu'un État entretient avec les autres sur une base bilatérale ou multilatérale alors que dans une économie globale, ces distinctions entre interne et externe, entre national et international se dissolvent pour finalement ne plus faire guère de sens." Jean-François Thibault, *Le nouveau régionalisme, un défi pour les relations internationales*, GRIEC, Cahier de recherche 95-5, 1995, p. 4. On peut pousser plus avant la comparaison: "A globalized international economy is a distinct ideal type from that of the world-wide economy and can be developed by contrast with it. In such a global system, distinct national economies are subsumed and rearticulated into the system by a essentially international processes and transactions. The world-wide economy, on the contrary, is one in which processes that are determined at the level of national economies still dominate and international phenomena are outcomes that emerge from the distinct and differential performance of the national economies. The world-wide economy is an aggregate of nationally-located functions. Thus while there are in such an economy a wide and increasing range of international interactions (financial markets and trade in manufactured goods, for example) these tend to function as opportunities or constraints for nationally-located economic actors and their public regulators." Paul Hirst et Grahame Thompson, "The Problem of "Globalization": International Economic Relations, National Economic Management and the Formation of Trading Blocs", *Economy and Society*, vol. 21, #4, 1992, p. 361.

## ÉLÉMENTS CHRONOLOGIQUES DE L'EUROPE MONÉTAIRE ET DE SON ENVIRONNEMENT

<b>1<sup>er</sup> janvier 1948</b>	Entrée en vigueur de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)
<b>16 avril 1948</b>	Création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).
<b>11 septembre 1950</b>	Création de l'Union européenne des paiements (UEP).
<b>18 avril 1951</b>	Création de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).
<b>5 août 1955</b>	Accord prévoyant le passage de l'Union européenne des paiements à l'Accord monétaire européen (AME). Passage réalisé en 1958.
<b>25 mars 1957</b>	Signature du traité de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE).
<b>15 mai 1962</b>	Entrée en vigueur de la Politique agricole commune (PAC).
<b>24 octobre 1962</b>	Rapport Marjolin.
<b>8 mai 1964</b>	Création du Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres.
<b>12 février 1969</b>	Premier Plan Barre
<b>1<sup>er</sup> - 2 décembre 1970</b>	Conférence de La Haye
<b>4 mars 1970</b>	Second Plan Barre
<b>8 octobre 1970</b>	Rapport Werner
<b>15 août 1971</b>	La convertibilité en or du dollar est suspendue par Richard Nixon
<b>24 avril 1972</b>	Entrée en vigueur du "serpent" monétaire.
<b>6 - 7 juillet 1972</b>	Conseil de Brême.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1973</b>	Adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark au sein la CEE.
<b>5 décembre 1978</b>	Résolution de Bruxelles qui instaure le Système monétaire européen (SME).
<b>13 mars 1979</b>	Entrée en vigueur du SME.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1981</b>	Adhésion de la Grèce au sein de la CEE.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1986</b>	Adhésion de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE.
<b>22 février 1987</b>	Accords du Louvre pour stabiliser le dollar.
<b>1<sup>er</sup> juillet 1987</b>	Entrée en vigueur de l'Acte unique européen.
<b>19 - 21 mai 1989</b>	Adoption du Rapport Delors.
<b>1<sup>er</sup> juillet 1990</b>	1 <sup>ère</sup> phase de L'Union économique et monétaire (UEM). Libéralisation des mouvements de capitaux.
<b>10 décembre 1991</b>	Traité de Maastricht.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1993</b>	Achèvement du Marché unique.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1994</b>	2 <sup>e</sup> phase de l'UEM. Création de l'Institut monétaire européen (IME). Indépendance des Banques centrales.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1995</b>	Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède au sein de l'Union européenne (UE).
<b>1<sup>er</sup> janvier 1995</b>	Le GATT est remplacé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
<b>26 mars 1995</b>	Convention de Schengen. Libre circulation des personnes entre 9 États européens.
<b>13 - 14 décembre 1996</b>	Conseil de Dublin, "pacte de stabilité et de croissance".
<b>1<sup>er</sup> juin 1998</b>	Création de la Banque centrale européenne (BCE) et du Système européen de banques centrales.
<b>1<sup>er</sup> janvier 1999</b>	Les taux de conversion des monnaies sont irrévocablement fixés. Les monnaies sélectionnées deviennent de simples "subdivisions non-décimales de l'euro".

<b>1<sup>er</sup> janvier 2002</b>	Les pièces et billets en euros sont mis en circulation.
<b>1<sup>er</sup> juillet 2002</b>	Les monnaies nationales cessent d'avoir cours légal

## BIBLIOGRAPHIE

*Ouvrages:*

- Appel des économistes pour sortir de la pensée unique. 1997. *La monnaie unique en débat*. Paris: Syros, 169 p.
- Aglietta, M. 1986. *L'Écu et la vieille dame: un levier pour l'Europe*. Paris: Économica, 174 p.
- Ansiaux, B. et Dessart, M. 1975. *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*. Bruxelles: Vander, 173 p.
- Bekemans, L. et Tsoukalis. L. (dir. publ.). 1993. *Europe and Global Economic Interdependence*. Brussels: EIP, 297 p.
- Bempt, P.den, Louis, J.V. et Quintyn, M. (dir. publ.). 1991. *Intégration financière et Union monétaire européenne*. Paris: Économica, 274 p.
- Berthiaume, M. et Revol, R. 1992. *La Communauté européenne, de l'intégration économique à l'Union européenne*. Paris: Vuibert, 165 p.
- Boegner, J.M. 1974. *Le Marché Commun de six à neuf*. Paris: Armand Collin, 253 p.
- Bossuat, G. 1992. *La France, l'aide américaine et la reconstruction européenne 1944-1954*. (2 volumes). Paris: Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1042 p.
1992. *L'Europe occidentale à l'heure américaine*. Paris: éditions Complexes, 351 p.
- Brunelle, D. et Deblock, C. (dir. publ.). 1994. *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire: intégration économique, intégration sociale?* Ste Foy: PUQ, 459 p.
- Cahen, D. 1998. *L'euro, 1997-1999, l'heure des préparatifs*. Paris, Économica, 320 p.
1998. *L'euro, enjeux et modalités pratiques*. Paris, Économica, 459 p.
- Cartou, L. 1970. *La politique monétaire de la CEE*. Paris: Armand Colin, 96 p.
- Cerny, P.G. 1990. *The Changing Architecture of Politics: Structure, Agency and the Future of the State*. Newbury Park: Sage Publications, 267 p.
- Cloos, J. 1994. *Le Traité de Maastricht: genèse, analyse, commentaire*. Bruxelles: Bruylant, 814 p.
- Coffey, P. et Presley, J.R. 1971. *European Monetary Integration*. New York: The MacMillan Press LTD, 131 p.
- Coffey, P. 1977. *Europe and Money*. London: The MacMillan Press LTD, 95 p.
- Crozet, Y. et Belletante, B. 1990. *L'Europe monétaire et financière*. Paris: Ellipses, 104 p.
- Deblock, C. et Ethier, D. (dir. publ.). 1992. *Mondialisation et régionalisme*. Paris: PUF, 386 p.
- Deblock, C. 1994. *Les contours du nouveau régionalisme économique*. Montréal: Cahier de recherche GRIEC, 94-7, 31 p.
- Debon-Jay, M.A, Lemoine, F. et Merviel, P. 1994. *Économie de l'intégration européenne*. Paris: PUF, 417 p.
- De Silguy, Yves-Thibault. 1998. *L'Euro*. Paris: Librairie générale française, 434 pages.

- Dévoluy, M. 1996. *L'Europe monétaire*. Paris: Hachette, 156 p.
- Dorel, G. et Gauthier, A. 1986. *Genèse et économie de la Communauté économique européenne*. Montreuil: Éditions Bréal, 256 p.
- Emerson, M. (dir. publ.). 1991. *Marché unique et monnaie unique*. Paris: Économica, 379 p.
- et Huhne, C. 1991. *L'Écu*. Paris: Économica, 206 p.
- Erbes, R. 1966. *L'intégration économique internationale*. Paris: PUF, 200 p.
- Faugère, J.P. et Voisin, C. 1992. *Le système financier et monétaire international*. Paris: Nathan, 223 p.
- Fenet, A. et Sinay-Cytermann, A. 1995. *Union européenne: intégration et coopération*. Paris: PUF, 258 p.
- Fitoussi, J.P. 1994. *Le débat interdit*. Paris: Arléa, 314 p.
- Fontaine, P. 1994. *L'union européenne*. Paris: Éditions du Seuil, 219 p.
- Garrelli, F. 1969. *Pour une monnaie européenne*. Paris: Éditions du Seuil, 154 p.
- Genin, F. 1995. *Monnaie européenne*. Paris: Économica, 105 p.
- Gerbet, P. 1987. *La naissance du Marché Commun*. Paris: Éditions Complexes, 189 p.
- Gilpin, R. 1987. *The Political Economy of International Relations*. Princetown: Princetown University Press, 449 p.
- Gjerbine, A. 1992. *Maastricht: s'est-on trompé d'Europe?*. Paris: les cahiers du CERI, no.3, 45 p.
- Gnos, C. 1989. *L'Écu, instrument de la politique agricole commune*. Dijon: les éditions universitaires de Dijon, 75 p.
- Groupe d'études de l'institut des relations internationales de Bruxelles. (dir. publ.). 1953. *La Communauté européenne du charbon et de l'acier*. Paris: Armand Colin, 338 p.
- Hellmann, R. 1977. *La guerre des monnaies*. Paris: Dunod, 265 p.
- Humbert, M. (dir. publ.). 1993. *L'Europe face aux mutations mondiales*. Paris: Économica, 389 p.
- Jean, A. 1990. *L'Écu, le SME et les marchés financiers*. Paris: les éditions d'Organisations, 211 p.
- Jurgensen, P. 1991. *Écu, naissance d'une monnaie*. Paris: Lattès, 344 p.
- Krugman, P.R. 1986. *Strategic Trade Policy and The New International Economics*. Cambridge: MIT Press, 313 p.
- Lafay, G. 1996. *Comprendre la mondialisation*. Paris: Économica, 108 p.
1997. *L'Euro contre l'Europe?* Paris. Arléa, 165 p.
- Larribau, J.F. 1987. *Le SME en perspective*. Paris: Économica, 172 p.
- Lelart, M. 1994. *La construction monétaire européenne*. Paris: Dunod, 236 p.
- Maillet, P. et Rollet, P. 1991. *Intégration économique européenne, théorie et pratique*. Paris: Nathan, 338 p.
- Marchal, A. 1964. (1970). *L'Europe solidaire*. (2 volumes). Paris: Cujas, 815 p.
- Marjolin, R. 1986. *Mémoires; le travail d'une vie*. Paris: Robert Laffont, 445 p.

- Masera, R. et Triffin, R. 1984. *Europe's Money, Problems of European Monetary Co-ordination and Integration*. Oxford: Clarendon Press, 286 p.
- Molle, W. 1995. *The Economics of European Integration*. Aldershot: Dartmouth publishing, 559 p.
- Morantz, M. 1950. *Plan Marshall, succès ou faillite?* Paris, les éditions Marcel Rivière, 223 p.
- Myrdal, G. 1958. *Une économie internationale*. Paris, PUF, 506 p.
- Narassiguin, P. 1993. *L'unification monétaire européenne*. Paris, Économica, 148 p.
- Nême, J. et Nême, C. 1994. *Économie de l'union européenne*. Paris, Litec, 415 p.
- Oppermann, J. 1997. *Rapport Werner/Rapport Delors: deux perspectives d'Union Économique et Monétaire*. Montréal, Mémoire de Maîtrise. UQAM, 125 p.
- Padoa-Schioppa, T. 1985. *Europe, monnaie et politique économique*. Bruxelles. Perspectives européennes, 213 p.
1987. *Efficacité, stabilité, équité*. Paris. Économica, 219 p.
- Patat, J.P. 1992. *L'Europe monétaire*. Paris. La découverte, 116 p.
1998. *Histoire de l'Europe monétaire*. Paris. La découverte, 117 p.
- Pauwels, J.P. et Windelincx, Y. 1999. *L'Europe, l'euro et le commerce mondial*. Paris, Vuibert, 200 p.
- Pays, B. 1991. *Libérer la monnaie: les contributions monétaires de Mises, Rueff et Hayek*. Paris: PUF, 283 p.
- Perrut, D. 1993. *L'Europe financière et monétaire*. Paris: Nathan, 201 p.
- Philip, A. 1953. *L'Europe unie et sa place dans l'économie internationale*. Paris: PUF, 364 p.
- Pinder, J. 1991. *European Community*. Oxford: OUP, 248 p.
- Piquet-Marchal, M.O. 1985. *Histoire économique de l'Europe des dix*. Paris: Librairies techniques, 574 p.
- Prate, A. 1991. *Quelle Europe?* Paris: Julliard, 428 p.
- Raoux, A. et Terrenoire, 1992. *L'Europe et Maastricht, le pour et le contre*. Paris: Le cherche midi éditeurs, 260 p.
- Raymond, R. 1993. *L'unification monétaire de l'Europe*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 122 p.
- Riché, P. et Wyplosz, C. 1993. *L'Union monétaire de l'Europe*. Paris: éditions du Seuil, 238 p.
- Rimbaud, C. et Pineau, C. 1991. *Le grand pari: l'aventure du traité de Rome*. Paris: Fayard, 359 p.
- Salin, P. (dir. Publ.). 1974. *L'unification monétaire européenne*. Paris: Calmann-Levy, 298 p.
- Samuelson, A. 1976. *Économie monétaire internationale*. Paris: Dalloz, 170 p.
- Schmitt, B. 1988. *L'Écu et les souverainetés monétaires en Europe*. Paris: Dunod, 181 p.
- Schor, A.D. 1985. *Le système monétaire européen*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 125 p.
1995. *La monnaie unique*. Paris: PUF, collection "Que sais-je?", 115 p.
- Taylor, P. 1983. *The Limits of European Integration*. New york: Columbia University Press, 325 p.
- Tinbergen, J. 1965. *International Economic Integration*. Amsterdam: Elsevier Publishing, 142 p.
- Triffin, R. 1957. *Europe and the Money Muddle*. New Haven: Yale University Press, 351 p.

Viner, J. 1950. *The Customs Union Issue*. Washington D.C. : Kramer, 221 p.

Weiller, J. 1965. *L'économie internationale depuis 1950*. Paris: PUF, 250 p.

*Publications officielles:*

- Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une Union économique et monétaire, deuxième Plan Barre, 1970, Bruxelles, 12 p.
- Économie européenne. 1988. 1992: la nouvelle économie européenne. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, no.35, 235 p.
- Économie européenne. 1990. Marché unique, monnaie unique: une évaluation des avantages et des coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire. Bruxelles: Commission des Communautés européennes, no.44, 379 p.
- Mémorandum de la Commission au Conseil sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté, premier Plan Barre. 1969, Bruxelles, 9 p.
- Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire dans la Communauté, Rapport Werner. 1970, Luxembourg, 25 p.
- Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne, Rapport Delors et annexes. 1989, Bruxelles, 44 p.
- Union économique et monétaire 1980, Rapport Marjolin, 1975, Bruxelles, 43 p.

*Articles:*

- Aglietta, M. 1989. "Union monétaire et Banque centrale". *Problèmes économiques*, no.2140, pp. 5-10.
1990. "Union monétaire et politique économique". *Les cahiers français*, no.244, pp. 65-71.
- Artis, M.J. 1992. "The Maastricht Road to Monetary Union". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXX, no.3, pp. 299-311.
- Aspinwall, M. 1995. "International Integration or Internal Politics? Anatomy of a Single Market Measure". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXXIII, no.4, pp. 475-496.
- Aubin, C. 1994. "L'Union monétaire européenne: une approche politico-économique". *Problèmes économiques*, no.2358, pp. 5-11.
- Bean, C.R. 1992. "Economic and Monetary Union in Europe". *Journal of Economic Perspectives*, vol. 6, no.4, pp. 31-52.
- Bénassy, A., Italianer, A. et Pisani-Ferry, J. 1993. "Les implications extérieures de la monnaie unique". *Économie et statistiques*, no.262-263, pp. 49-59.
- Bulletin hebdomadaire de la Kridietbank. 1970. "L'intégration monétaire dans la CEE". *Problèmes économiques*, no.1170, pp. 18-22.
- Bulletin mensuel de la BCE. 1999. "les premiers pas de l'euro comme monnaie internationale". *Problèmes économiques*, no.2635, pp. 19-25.
- Cobham, D. 1989. "Strategies for Monetary Integration Revisted". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, no.3, pp. 203-218.
1991. "European Monetary Integration: A Survey of Recent Literature". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXIX, no.4, pp. 363-383.
- Deblock, C. et Brunelle, D. 1993. "Une intégration régionale stratégique: le cas nord-américain". *Études internationales*, vol. XXIV, no.3, pp. 595-631.

- De Boissieu, C. 1996. "À propos de la monnaie unique". *Revue politique et parlementaire*, no.981, pp. 30-37.
- De Bussy, M.H., Delorme, H. et De la Serre, F. 1971. "Approches théoriques de l'intégration européenne". *Revue française de science politique*, vol. XXI, no.3, pp. 615-665.
- De Ménil, G. 1994. "Propositions pour parvenir à une monnaie unique". *Commentaires*, vol. 16, no.65, pp. 77-84.
- De Silguy, Y.T. 1996. "Vers la monnaie unique". *Commentaires*, vol. 19, no.74, pp. 277-287.
- Eichengreen, B. et Kenen, P.B. 1994. "L'organisation de l'économie internationale depuis Bretton Woods: un panorama". *Économie internationale*, no.59, pp. 11-54.
- Frantzmeyer, F. et Weise, C. 1994. "Maastricht: un obstacle à l'intégration monétaire?". *Problèmes économiques*, no.2376, pp. 14-19.
- Fry, M.J. 1991. "Choosing a Money for Europe". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXIX, no.5, pp. 481-504.
- Gjerbine, A. 1992. "Des écus et des chômeurs?". *Le débat*, no.71, pp. 16-43.
- Gros, D. 1989. "Paradigms for Monetary Union of Europe". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXVII, no.3, pp. 219-230.
- Jenkins, R. 1980. "Sept arguments pour la monnaie unique". *Les cahiers français*, no.196, pp. 23-26.
- Lafay, G. 1995. "L'Europe à la recherche d'une stratégie monétaire". *Problèmes économiques*, no.2430, pp. 11-15.
- Le gacheux, J., Mathieu, C. et Sterdyniak, H. 1992. "Maastricht: les enjeux de la monnaie unique". *Problèmes économiques*, no.2274, pp. 10-19.
- Maillet, P. 1992. "Le double visage de Maastricht: achèvement et nouveau départ". *Revue du marché commun*, no.358, pp. 209-219.
- Mathieu, C. 1991. "Avantages et limites de la coordination internationale: l'exemple du SME". *Les cahiers français*, no.245, pp. 82-93.
- Mazier, J. 1991. "Marché unique, union monétaire et politique économique en Europe". *Revue du marché commun*, no.352, pp. 97-102.
- McKinnon, R. 1963. "Optimum Currency Area". *The American Economic Review*, vol. LIII, no.4, pp. 717-725.
- Mendes, A.J. Marques. 1990. "Economic Cohesion in Europe: The Impact of The Delors Plan". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXIX, no.1, pp. 43-58.
- Mundell, R.A. 1961. "A Theory of Optimum Currency Area". *The American Economic Review*, vol. LI, no.4, pp. 657-665.
- Narassiguin, P. 1992. "La problématique de la monnaie unique et son application au cas de l'Europe". *Revue d'économie politique*, vol. 6, no.106, pp. 799-843.
- Nyahoho, E. 1993. "L'accord monétaire de Maastricht et ses implications de politiques économiques". *Études internationales*, vol. XXIV, no.2, pp. 355-385.
- Pauly, L.W. 1991/92. "The Politics of European Monetary Union: National Strategies, International Implications". *International Journal*, vol. XLVII, no.1, pp. 93-112.
- Pélissier, D. 1993. "Les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire: fondements théoriques et difficultés pratiques". *Problèmes économiques*, no.2329, pp. 5-10.

- Pelkmans, J. 1980. "Economic Theories of Integration Revisted". *Journal of Common Market Studies*, vol. XVIII, no.4, pp. 333-354.
- Pinder, J. 1968. "Positive Integration and Negative Integration: Some Problems of Economic Union in the EEC". *The World Today*, pp. 43-57.
1986. "The Political Economy of Integration in Europe: Policies and Institutions in East and West". *Journal of Common Market Studies*, vol. XXV, no.1, pp. 1-13.
- Revue d'économie financière*. 1992, numéro spécial "Traité de Maastricht". Le monde éditions, 373 p.
- Richez-Battesti, N. 1996. "Union économique et monétaire et État-providence: la subsidiarité en question". *Études internationales*, vol. XXVII, no.1, pp. 109-128.
- Schor, A.D.. 1999. "Économie politique de l'euro". *Notes et Études documentaires*, no.5095, 30 juin 1999, 174 pages.
- Thygesen, N. 1992. "L'Union économique et monétaire: notes critiques sur le traité de Maastricht". *Commentaire*, vol. 15, no.58, pp. 293-307.
- Tovias, A. 1991. "A Survey of the Theory of Economic Integration". *Revue d'intégration européenne*, vol. XV, no.1, pp. 5-25.
- Triffin, R. 1980. "Je vous l'avais bien dis". *Les cahiers français*, no.196, pp. 26-28.
1989. "L'histoire de l'unification monétaire européenne: de l'UEP à nos jours". *Revue d'économie financière*, no.8/9, pp. 43-65.
- Ungerer, H. 1990. "The EMS-The first ten years. Policies-Developments-Evolution". *EUI Working Papers in Economics*, no.90/2, 56 p.
1993. "Political Aspects of European Monetary Integration". *EUI Working Papers European Policy unit*, no.93/2, 34 p.
- Van Ypersele, J. 1980. "SME et coopération monétaire". *Les cahiers français*, no.196, pp. 10-20.
- Vaubel, R. 1990. "Currency Competition and European Monetary Integration". *Economic Journal*, no.100, pp. 936-946.
- Vissol, T. 1992. "De l'écu à l'éuro, quelques commentaires à propos du traité de Maastricht". *Revue du marché commun*, no.358, pp. 372-379.